

INSTITUT Pasteur



RAPPORT FINANCIER 2024

L'INSTITUT PASTEUR

Comptes de l'exercice 2024

L'Institut Pasteur : des financements publics et privés au service d'un objet social profondément ancré dans une perspective de long terme

p. 2

Les faits marquants de l'exercice sur les missions sociales

Les faits marquants institutionnels
Contrats et conventions de recherche

p. 3

Développement des applications de la recherche
Actions de santé publique

p. 4

Enseignement
Rayonnement du réseau international
Activités en matière de recherche

p. 5

Les autres faits marquants de l'exercice

Gouvernance
Contexte économique et financier
Modernisation des infrastructures de l'Institut Pasteur
Perspectives 2025
Événements post-clôture

p. 6

Les comptes sociaux de la Fondation

p. 7-8

Bilan

p. 9-10

Compte de résultat

p. 11-12

Flux de trésorerie 2024

p. 13

Annexe aux comptes de l'exercice

Règles et méthodes comptables

p. 14-15

Compléments d'information relatifs au bilan

Note 1 — Immobilisations incorporelles et corporelles

p. 15-17

Note 2 — Immobilisations financières

p. 18-20

Note 3a — Échéancier des créances et des dettes

p. 20-21

Note 3b — Produits à recevoir et charges à payer
Note 4a — Valeurs mobilières de placement
Note 4b — Stocks et en-cours

p. 21

Note 5 — Fonds propres

p. 21-22

Note 6 — Autres fonds propres

p. 22

Note 7 — Fonds reportés et dédiés

p. 23-24

Note 8 — Provisions pour risques et charges

p. 24-25

Note 9a — Charges constatées d'avance
Note 9b — Produits constatés d'avance

p. 25

Compléments d'information relatifs au compte de résultat

Note 10a — Les produits d'exploitation

p. 26-28

Note 10b — Les charges d'exploitation

p. 29

Note 11 — Le résultat financier

p. 30

Note 12 — L'excédent ou le déficit exceptionnel

p. 31

Note 13a — Le compte de résultat par origine et destination (CROD)

p. 32-33

Note 13b — Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

p. 34

Le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public (CER) et le compte de résultat par origine et destination (CROD)

Le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public (CER)

p. 35-36

Le compte de résultat par origine et destination (CROD)

p. 36-39

Autres informations

Note 14 — Engagements hors bilan

p. 40-41

Note 15 — Effectif des salariés au 31 décembre

Note 16 — Rémunérations

Note 17 — Autres informations

p. 42

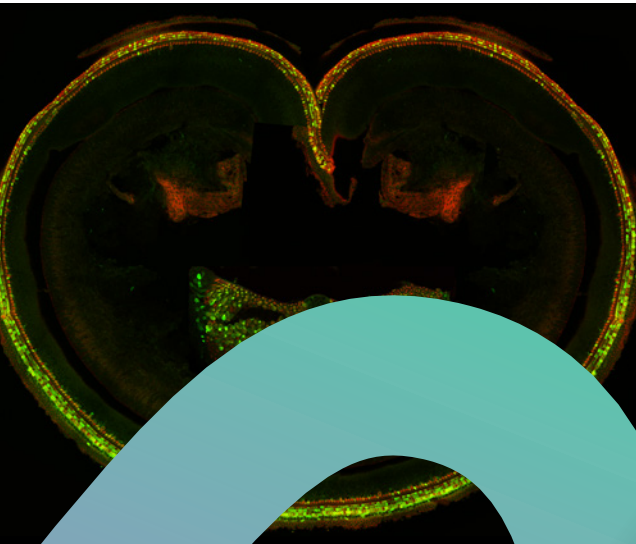
Rapport du commissaire aux comptes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

p. 43-44

Le modèle économique de l'Institut est caractérisé par une pluralité de sources de financement, publiques et privées, mises au service d'un objet social profondément ancré dans une perspective de long terme, qui est de contribuer à la prévention et au traitement des maladies, par la recherche, l'enseignement, et des actions de santé publique.

Fondation reconnue d'utilité publique depuis sa création en 1887, l'Institut Pasteur se doit également de détenir et faire prospérer un patrimoine qui s'est constitué au cours de son histoire ; la bonne gestion de cette dotation garantit sa capacité à réaliser ses missions sociales sur le long terme. Dans ce cadre, les ressources annuelles de l'Institut Pasteur ont pour vocation non seulement à couvrir les dépenses courantes de l'exercice liées à la réalisation de ses missions, à ses charges de collecte de fonds et à son fonctionnement mais aussi à abonder son fonds de dotation. La gestion du patrimoine de l'Institut Pasteur, qui est constitué essentiellement de quatre types de biens : l'immobilier, les placements financiers à long terme, la trésorerie et les titres de participations, a pour objectif de pérenniser l'action de ce dernier, en dégagant des ressources long terme pour l'investissement et des revenus annuels permettant d'assurer ses missions d'intérêt général. Le cadre de référence de la gestion du patrimoine de l'Institut Pasteur, qui



en fixe les objectifs et principes généraux, est disponible sur notre site <http://www.pasteur.fr>.

Classes d'actifs	2024	2023	Écart
Trésorerie	82	80	+2
Placements financiers à long terme cotés	653	630	+23
Obligations zone euro	65	79	-14
Actions zone euro	181	184	-3
Actions internationales	407	366	+41
Placements financiers à long terme non cotés	290	330	-40
Immobilier de rapport	159	227	-68
Immobilier physique	108	174	-66
Immobilier "papier"	51	53	-2
Capital investissement/infrastructure	92	73	+19
Partenariats stratégiques	39	30	+9
Divers	1	1	-
TOTAL PATRIMOINE PRODUCTIF	1 025	1 039	-14

L'attention des organes de direction de l'Institut Pasteur se porte particulièrement sur la qualité de la recherche de l'Institut qui se matérialise notamment par l'excellence des publications de ses chercheurs, le nombre et l'inventivité des brevets déposés, sa renommée internationale, l'intensité des partenariats industriels et académiques, et donc, sur la qualité des plateaux techniques et autres services mis à la disposition des chercheurs. L'organisation, la gouvernance de l'Institut Pasteur, de même que la présentation de ses comptes annuels traduisent son modèle économique, dans le respect des normes comptables applicables aux fondations reconnues d'utilité publique. Les comptes sociaux présentés ci-après concernent la fondation « Institut Pasteur » à Paris et, en application des règles sociales et fiscales, les instituts de Guadeloupe, de Guyane et de la Nouvelle-Calédonie sont intégrés dans les comptes annuels de la fondation ainsi que les fondations abritées suivantes : « Pasteur Network Foundation », « IHU reConnect » et enfin « Une Santé Durable pour Tous ». Les excédents ou déficits des 3 Instituts (« IP Guadeloupe », « IP Guyane » et « IP Nouvelle-Calédonie ») sont présentés au compte de résultat sous trois rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financiers et exceptionnels.



Les faits marquants de l'exercice sur les missions sociales

Les faits marquants institutionnels

L'année 2024 est la première année du mandat de la nouvelle Directrice générale, Yasmine Belkaïd. Elle a été marquée par la publication du plan stratégique 2024-2030, construit pour répondre aux défis scientifiques et sociétaux suivants :

- Menaces infectieuses,
- Transitions environnementales et santé,
- Genèse des Maladies,
- Santé et maladie aux âges extrêmes de la vie.

Elle a également été marquée en interne par la création de deux directions directement rattachées à la Direction générale, la Direction de la diversité, de l'équité et de l'inclusion et la Direction de la transformation et du pilotage des projets stratégiques ; les deux illustrant l'engagement de la Directrice générale à accompagner les évolutions culturelles et organisationnelles nécessaires à la réussite de ce plan.

8 février 2024 : Création d'une direction chargée de la diversité, de l'équité et de l'inclusion

Sur proposition de Yasmine Belkaïd, Directrice générale de l'Institut Pasteur, le Conseil d'administration de l'Institut Pasteur a nommé Mariana Mesel-Lemoine directrice chargée de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, le 7 février 2024. Cette nomination marque un tournant significatif dans l'histoire de l'Institut Pasteur, faisant de ce dernier le premier institut de recherche français à créer une telle fonction à ce niveau hiérarchique et stratégique au sein de l'organisation. La direction a pour mission de proposer les axes de la politique et de la stratégie dédiée à la diversité, l'équité et l'inclusion dans le plan stratégique « Pasteur 2030 », d'assurer leur mise en œuvre et d'accompagner le changement qu'elles impliquent dans l'organisation.

21 juin 2024 : Lancement de l'Institut Hospitalo-Universitaire Robert-Debré du Cerveau de l'Enfant

Une étape cruciale dans la réponse aux enjeux de santé et d'éducation de l'enfant a été franchie avec le lancement officiel de l'Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) Robert-Debré du Cerveau de l'Enfant. Lancement organisé en présence d'Etienne Pot, délégué interministériel à la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement et d'Adrien Taquet, ancien secrétaire

d'État chargé de l'Enfance et des Familles, à l'hôpital Robert-Debré AP-HP, de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) en lien avec l'Agence de l'innovation en Santé (AIS) et des représentants des fondateurs de l'IHU que sont l'AP-HP, l'Université Paris Cité, l'Inserm, le CEA et l'Institut Pasteur.

23 octobre 2024 : Les membres du Pasteur Network unissent leurs efforts mondiaux pour accélérer la recherche sur les vaccins à ARNm grâce à un protocole d'accord stratégique (ou MoU). Parmi les membres clés du Pasteur Network impliqués se trouvent : la Fondation Oswaldo Cruz (Fiocruz), l'Institut Pasteur de Dakar, l'Institut Pasteur de Korea, l'Institut Pasteur (Paris) et l'Institut Pasteur de Tunis.

Contrats et conventions de recherche

En 2024, l'activité contractuelle s'est maintenue à un rythme soutenu.

Au niveau national, 133 nouveaux projets ont mobilisé un budget de 90,2 M€ :

- L'Agence Nationale de la Recherche (ANR) a financé, dans le cadre d'appels à Projets, 58 projets pour un montant total de 16,0 M€ ;
- L'ANRS-MIE a financé 12 projets pour un total de 1,3 M€ ;
- La FRM a financé 6 projets pour un total de 2,1 M€ ;
- D'autres bailleurs nationaux (LNCC, ARC, Sidaction, Région Ile-de-France, etc) ont financé 25 nouveaux projets représentant un budget global de 6,5 M€ ;
- Dans le cadre de France 2030, 32 projets ont été financés pour un total de 64,2 M€.

Au niveau européen, 2024 a marqué la troisième année de contractualisation du programme Horizon Europe ainsi que la deuxième année de contractualisation du programme EU4Health. Ainsi, 24 projets ont débuté en 2024 pour un montant total de 15,7 M€. Concernant les projets obtenus en 2024 à venir, 15 autres projets sont acceptés pour un montant total de 30,9 M€. Enfin, l'Institut Pasteur est partenaire du projet emblématique European Vaccine Hub porté par James di Santo, financé par EU4Health (15,6 M€).

Sur le plan international, 18 nouveaux projets ont vu le jour, représentant un financement de 8,1 M€. Plus de la moitié (4,7 M€) provient de la fondation Gates pour la lutte contre

les maladies infectieuses. Les National Institutes of Health (NIH) des États-Unis ont, quant à eux, alloué près de 1,2 M€ pour financer 2 projets. Par ailleurs, l'Institut Pasteur participe à plusieurs nouveaux projets sur des thématiques stratégiques et novatrices, en partenariat avec Wellcome ou la fondation Gates. Ce dernier est porté par la directrice de l'Institut Pasteur, Yasmine Belkaïd, qui participe également à un nouveau consortium fondé en 2024 pour relever le défi des cancers colorectaux précoces dont le financement du Cancer Grand Challenges pour l'Institut Pasteur est de 1,9 M€.

Développement des applications de la recherche

En 2024, la DARRI a poursuivi le déploiement de sa stratégie qui repose sur les principes suivants : une organisation transversale qui couvre tout le processus d'innovation, un accélérateur de l'innovation qui accompagne les applications les plus prometteuses, une optimisation du positionnement des brevets sur des domaines stratégiques et une intensification de la promotion de l'activité inventive de l'institut.

Avec 21 nouveaux contrats de collaborations (et 12 nouvelles licences de brevets et matériel biologique) mis en place, la DARRI a ainsi permis des transferts de technologies vers les acteurs industriels, en veillant toujours à garantir une accessibilité des produits et services au plus grand nombre, en particulier pour les pays à faible revenu. La DARRI a aussi piloté 410 contrats en gestion et l'ensemble de ses activités ont généré au total 21,63 M€ de revenus issus de partenariats industriels dont 10,69 M€ associés à des contrats de collaboration.

Chiffres clefs :

- 46 déclarations d'invention enregistrées, générant le dépôt de 25 nouveaux brevets prioritaires,
- 7 projets dans l'Accélérateur de l'innovation dont aucun nouveau projet labellisé,
- 320 contrats signés,
- 21,63 M€ de revenus.

Les faits marquants ayant un impact financier en 2024 sont les suivants :

- Renouvellement de la Convention Cadre Sensorion pour 5 années supplémentaires dans le domaine de la thérapie génique appliquée à l'audition ;
- Obtention d'un second financement pour le projet de développement de plateforme vaccinale MOPEVAC et déploiement d'un essai clinique de phase I en France avec un vaccin contre la fièvre Lassa ;
- Signature d'un accord de collaboration avec Sanofi pour évaluer des vaccins candidats à ARNm en utilisant un

organe lymphoïde humain sur puce, développé à l'Institut Pasteur.

Actions de santé publique

Le Centre médical de l'Institut Pasteur (CMIP) est l'entité de l'Institut Pasteur à Paris en contact direct avec les patients. Il comporte un centre de vaccinations internationales, le centre antirabique d'Ile de France et des consultations de maladies infectieuses, tropicales, de médecine des voyages et d'allergologie. Il est certifié ISO 9001 v2015 depuis 2018.

En 2024, l'activité de séquençage sur le suivi des variants du SARS-CoV-2, à la demande du Ministère de la Santé se poursuit. La facturation des séquences à la CPAM pour l'année 2024 est de 1,0 M€ contre 3,0 M€ en 2023.

L'activité médicale (quelques chiffres) :

- 50 281 passages au Centre de Vaccinations Internationales ;
- 65 395 vaccins administrés ;
- 15 193 consultations de pathologie infectieuse, tropicale et de médecine des voyages, centre antirabique et allergologie.

La recherche clinique

L'amélioration des connaissances et des pratiques médicales est au cœur de la recherche scientifique de l'Institut Pasteur. La Direction Médicale et ses équipes de recherche clinique constituent l'un des socles opérationnels sur lequel se développent ces améliorations en adaptant continuellement son expertise et son organisation au bénéfice de la communauté scientifique.

L'année 2024 du Pôle de Coordination de la Recherche Clinique (PC-RC) a été marquée par sa structuration en quatre pôles : Essais cliniques, RIPH sous la promotion de l'Institut Pasteur, Conformité des autres projets de recherche et Opérations cliniques. Les trois premiers permettent à la communauté scientifique d'identifier les compétences soutenant leurs projets selon leur typologie réglementaire et le dernier pilote des compétences transversales mobilisables quelle que soit la nature du projet. Par ailleurs, grâce aux compétences du PC-RC, deux projets sont lauréats de financements sélectifs. En premier lieu, à la suite de l'essai clinique CATH-GE piloté par le PC-RC, David Lebaux est lauréat d'un PHRC national finançant un essai évaluant l'efficacité d'un traitement des cathéters implantés infectés. Par ailleurs, la BPI France financera l'essai FIRSTINMOP de première administration d'un candidat vaccin contre la fièvre de Lassa conçu par Sylvain Baize à l'aide d'une nouvelle plateforme vaccinale qu'il a développée.

Enseignement

Depuis plus de 130 ans et le premier cours de microbiologie d'Émile Roux en 1889, l'Institut Pasteur joue un rôle essentiel dans l'enseignement des sciences de la vie au niveau international. Chaque année, plus de 900 étudiants, doctorants et professionnels, originaires d'environ 85 pays, participent à l'un des 45 cours et ateliers dispensés à l'Institut Pasteur. Plus de 700 jeunes scientifiques sont également accueillis au sein des laboratoires du campus parisien pour y être formés à la profession de chercheur/chercheuse et réaliser leur projet de recherche de licence, de master et de doctorat.

Rayonnement du réseau international

L'année 2024 a été marquée par la poursuite de la structuration du réseau international, commencée en 2021 avec la création de la Fondation abritée « Pasteur Network Foundation » (PNF), organe financier du Pasteur Network et la refonte de la gouvernance du Pasteur Network (PN).

En 2024, le Pasteur Network a poursuivi cette structuration sur plusieurs aspects :

- Troisième réunion du Pasteur Network organisée et financée par le Pasteur Network à Rio en octobre 2024 ;
- Réunion du Strategic Advisory Board (SAB) à Rio qui a permis de définir les priorités stratégiques du Pasteur Network pour 2025 ;
- Poursuite de la professionnalisation de l'association Pasteur Network sur les aspects de la gouvernance, organi-

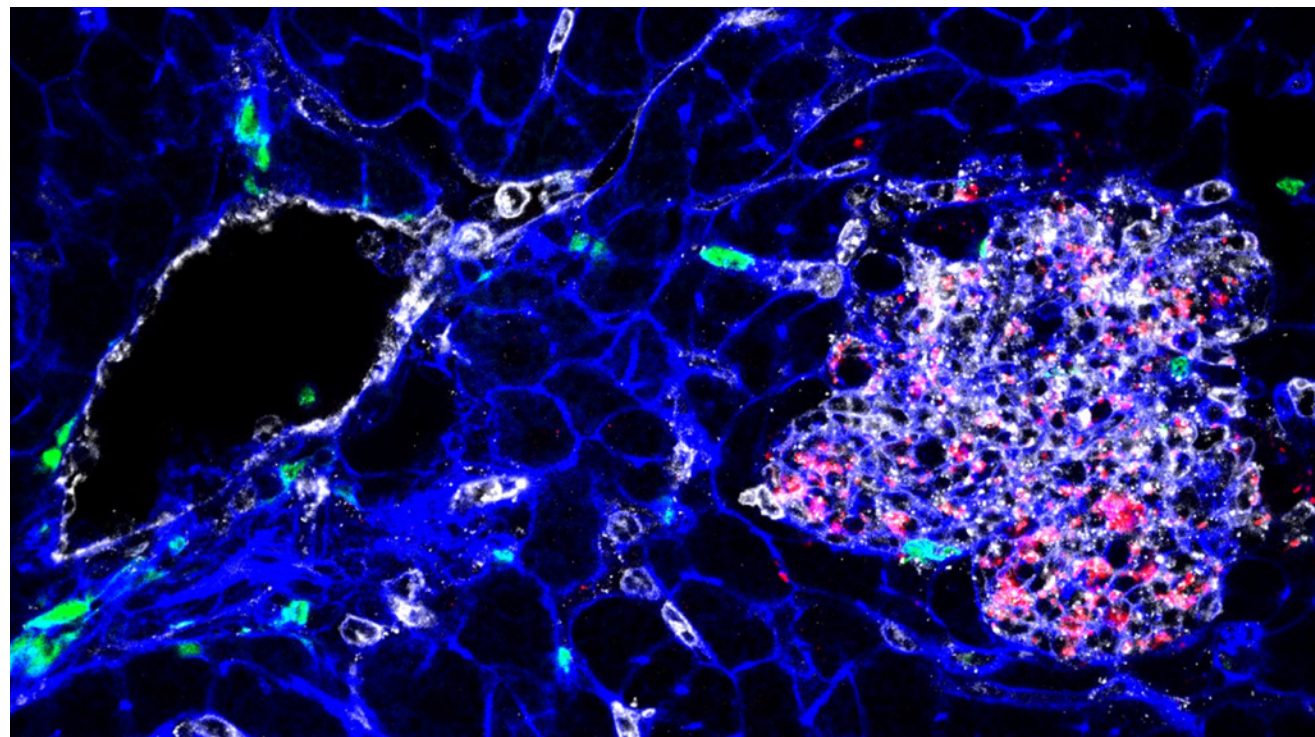
sationnels et financiers avec le renforcement de l'équipe dans ces domaines.

L'Institut Pasteur poursuit son développement et ses collaborations bilatérales :

- Soutien aux activités de l'Institut Pasteur au Japon,
- Signature d'un accord de collaboration avec l'agence A*STAR (Agency for Science, Technology and Research) à Singapour,
- Vietnam : reprise et renforcement des relations institutionnelles avec les trois instituts,
- Brésil : inauguration du Centre Pasteur-Fiocruz,
- Tunisie : signature de la chaire Nicolle,
- Poursuite du projet de soutien aux trois établissements ultra-marins, Guyane, Guadeloupe et Nouvelle-Calédonie, pour une remise à niveau réglementaire, avec l'implication de l'ensemble des services de l'IP Paris. Ce projet représente un investissement de 0,75 M€ en 2024, ainsi que ses actions de renforcement de la coopération scientifique avec le Pasteur Network, et au-delà, via ses dispositifs internes que sont les G4 (Groupes à 4 ans), les PIU (Pasteur International Units), les ACIP (Actions Concer-tées Inter pasteuriennes), les PTR (Programmes Trans-versaux de Recherche) et les bourses Calmette & Yersin.

Activités en matière de recherche

Pour une information complète, il convient de se reporter au rapport annuel.



Les autres faits marquants de l'exercice



Gouvernance

Le 7 février 2024, création de la Direction de la Diversité, de l'Équité et de l'Inclusion (DDE&I), sous l'autorité de la Direction générale ;

Le 21 mars 2024, création de la Direction de la Transformation et des Projets Stratégiques (DTPS), sous l'autorité de la Direction générale ;

Le 29 mars 2024, le Conseil d'administration nomme Mme Delphine d'Amarzit à la présidence du Comité d'Audit et Financier.

Contexte économique et financier

Le contexte économique s'est stabilisé sur l'année 2024 avec une inflation plus modérée que les deux années précédentes. Sur le plan financier, les marchés financiers ont été bien orientés et ont généré des plus-values latentes nettes de 202,0 M€.

Modernisation des infrastructures de l'Institut Pasteur

L'Institut Pasteur poursuit son programme de rénovation et d'enrichissement de ses infrastructures et équipements de haute technologie. Pour assurer un environnement technologique de pointe, l'Institut Pasteur s'équipe de matériels scientifiques performants et innovants afin de rester compétitif au niveau international.



Sur le plan informatique, l'Institut Pasteur poursuit sa modernisation d'infrastructures pour la science mais également pour les processus administratifs. Toutes les nouvelles technologies émergentes sont nécessaires pour permettre à l'Institut Pasteur de rester dans la compétitivité internationale (capacités de calcul et de stockage de données scientifiques, Intelligence Artificielle).

L'outil COUPA (flux achats) a été mis en production au 20 janvier 2025. Le projet de refonte de l'outil RH est en cours d'étude.

Par ailleurs, le plan de modernisation du campus avec le nouveau bâtiment du CMTV (Centre des Maladies à Transmission Vectorielle), côté 25 rue du docteur Roux, projet approuvé par le Conseil d'administration en séance le 15 octobre 2021, est en cours de réalisation.

Ce plan a été financé par la cession en décembre 2024 de quatre biens immobiliers pour une valeur de 70,5 M€ et une plus-value générée de 45,9 M€.

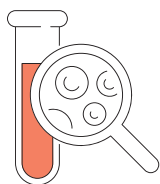
Perspectives 2025

Les prévisions pour l'année 2025 font état d'un déficit net de 25,3 M€, intégrant des produits financiers de placement de 40,0 M€. Le contexte économique et financier de ce début d'année est très incertain, incitant à la prudence voire à la rigueur. Les plans d'action appropriés sont en place pour maîtriser les dépenses et une réflexion approfondie sur le modèle économique est en cours.

Événements post-clôture

Pas d'événement post-clôture.

Les comptes sociaux de la fondation



Depuis 2021, les comptes sociaux de la fondation Institut Pasteur intègrent les comptes de ses trois établissements secondaires : IP Guyane, IP Guadeloupe et IP Nouvelle-Calédonie. Sont également inscrits dans les comptes de l'Institut Pasteur les comptes des fondations abritées : la « Pasteur Network Foundation », l'« IHU reConnect » et enfin « Une Santé Durable pour Tous », l'Institut Pasteur agissant en qualité de fondation abritante.

Analyse détaillée par établissement

LES ÉTABLISSEMENTS « CONSOLIDÉS »

Les excédents ou déficits des trois instituts sont présentés au compte de résultat sous trois rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financiers et exceptionnels.

En milliers d'euros

Éléments	Institut Pasteur de Paris	%	Institut Pasteur de Guadeloupe	%	Institut Pasteur de Guyane	%	Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie	%	Contribution des établissements secondaires	%	TOTAL
Total bilan	1 320 775	97,9 %	6 701	0,5 %	8 609	0,6 %	13 459	1,0 %	28 769	2,1 %	1 349 544
Résultat d'exploitation	-63 353	96,4 %	-771	1,2 %	-787	1,2 %	-783	1,2 %	-2 341	3,6 %	-65 694
Résultat financier	7 397	93,7 %	12	0,1 %	-6	-0,1 %	492	6,2 %	498	6,3 %	7 895
Résultat exceptionnel	56 416	99,9 %	54	0,1 %	-1	0,0 %	-1	0,0 %	52	0,1 %	56 468
RÉSULTAT NET	460	-34,6 %	-706	53,0 %	-794	59,6 %	-292	21,9 %	-1 791	134,6 %	-1 331

Il en résulte un impact de -1,8 M€ sur le résultat net de l'exercice, se décomposant de la façon suivante :

- L'Institut Pasteur de Guyane (-0,8 M€) a connu une année blanche sur les contrats européens FEDER, qui constituent une part significative de ses sources de financement ;
- L'Institut Pasteur de Guadeloupe (-0,7M€) a amélioré la rentabilité de ses activités de service (Laboratoire d'hygiène et d'environnement et vaccination) à l'exception du Laboratoire de biologie qui a connu une baisse d'activité ;
- L'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie se maintient proche de l'équilibre (-0,3 M€) grâce à ses produits financiers ;

Par ailleurs, les trois instituts ont bénéficié d'une subvention de l'Institut Pasteur de Paris de 0,7 M€ au total afin de financer des investissements de remise à niveau réglementaire.

LES FONDATIONS « ABRITÉES »

Le poids des fondations abritées sous égide dans les comptes annuels de la fondation est présenté ci-dessous :

En k€

Éléments	PNF	IHU	USDT	TOTAL
Total bilan	6 975	4 475	90	11 541
Ressources	2 660	2 201	171	5 031
Charges	3 482	412	154	4 048
Report en fonds dédiés	657	-1 754		-1 097
Résultat d'exploitation	-165	35	17	-113
Résultat financier	165	43		280
Résultat net		79	17	95
Contributions des fondateurs non valorisées au bilan		7 306		7 306
Institut Pasteur (fondation abritante)		2 253		2 253
FPA		4 599		4 599
AP-HP		83		83
INSERM		363		363
UPC		7		7

PASTEUR NETWORK FOUNDATION (PNF)

La Pasteur Network Foundation (PNF) est le véhicule de financement des activités du Pasteur Network (PN). Les comptes de la Pasteur Network Foundation présentent un déficit de 1,6 M€ avant prélèvement sur la dotation consommable. Ce dernier porte la dotation constitutive initiale de 5,2 M€ à 3,3 M€ au 31 décembre 2024 (dont 1,0 M€ de dotation non consommable).

L'actif du bilan est constitué des immobilisations financières (5,0 M€), placées par l'Institut Pasteur dans leur fonds de placement LT et génèrent des intérêts financiers, des créances clients (1,7 M€) et des disponibilités (0,2 M€). Le passif, au-delà des fonds propres, est constitué des fonds dédiés (0,1 M€) et des dettes (3,4 M€).

Le résultat d'exploitation résulte de la gestion de deux contrats pluriannuels initiés en 2022 avec l'UE et le MEAE et de la quote-part de dotation consommable virée au compte de résultat (1,6 M€). Les autres charges correspondent aux financements de bourses, du « Pasteur Network Annual Meeting » et des autres charges de fonctionnement (1,7 M€).

Le résultat financier provient des intérêts de placements LT générés et reversés par l'Institut Pasteur à la Pasteur Network Foundation.

IHU RECONNECT

Créé en avril 2024, l'Institut reConnect fédère les acteurs clés de la santé auditive et des troubles de la parole pour améliorer leur détection et leur prise en charge. Pôle d'excellence dans ce domaine, il vise à passer d'une médecine compensatrice à une médecine réparatrice au cours de la prochaine décennie grâce aux découvertes scientifiques réalisées au cours des vingt dernières années dans le domaine de la génétique et des neurosciences.

L'Institut reConnect, créé pour une durée de 10 ans, est une fondation sous l'égide de l'Institut Pasteur, portée par l'Institut de l'Audition, centre de l'Institut Pasteur avec la Fondation Pour l'Audition, l'AP-HP, l'Université Paris Cité et l'Inserm, membres fondateurs de l'IHU.

Cette fondation abritée, sans dotation initiale en tant que fondation de flux, bénéficie du soutien de 40,0 M€ dans le cadre du plan France 2030.

L'actif du bilan est constitué des créances d'exploitation et des disponibilités (4,4 M€).

Quant au passif, il est constitué du résultat de l'exercice (0,07 M€), des fonds dédiés (1,7 M€), des dettes d'exploitation (0,3 M€) et des produits constatés d'avance (2,3 M€).

Le résultat d'exploitation s'élève à 0,03 M€. Il est principalement constitué du contrat attributif signé avec l'ANR, dans le cadre de l'action « Instituts Hospitalo-Universitaires IHU 3 Edition 2022 » (contrat de 40,0 M€ sur 10 ans soit 4,0 M€ par an) et des dépenses y afférents. Le résultat financier provient des intérêts générés par les placements court terme.

UNE SANTÉ DURABLE POUR TOUS (USDT)

En date du 3 juillet 2024, signature de la convention constitutive entre l'Institut Pasteur et le fonds de dotation Fidiamas pour la création de la fondation abritée sous l'égide de l'Institut Pasteur. La fondation abritée USDT est créée pour une durée de 3 ans avec une dotation initiale de 3 000 euros.

Cette fondation a pour objet d'agir en faveur d'une santé accessible à tous, dans le cadre d'une approche sans frontière entre la médecine humaine et animale et l'environnement. Elle a pour mission d'accroître la collaboration et les initiatives entre acteurs privés et publics concernés par le défi d'une santé durable pour tous.

L'actif du bilan est constitué des créances d'exploitation et des disponibilités.

Quant au passif, il est constitué de la dotation consommable, du résultat de l'exercice et des dettes d'exploitation. Le total du bilan est de 0,09 M€.

Le résultat d'exploitation résulte de 4 projets en cours (projet Dakar, OSH, OEGH et enfin EU4H31) et de la contribution de l'Institut Pasteur pour porter les différents projets développés par la fondation.



Bilan au 31/12/2024

ACTIF

En milliers d'euros

	31 déc. 2024			31 déc. 2023
	Brut	Amortissements ou provisions	Net	Net
Donations temporaires d'usufruit	474	152	323	232
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	43 370	34 262	9 107	9 175
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Note 1)	43 844	34 414	9 430	9 407
Terrains	11 672		11 672	11 672
Constructions	404 827	164 704	240 123	269 987
Installations techniques, matériel et outillage industriels	247 914	201 003	46 912	41 828
Immobilisations corporelles en cours	35 898		35 898	24 831
Biens reçus par legs ou donations	48 927		48 927	53 961
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 1)	749 239	365 707	383 532	402 279
Participations et créances rattachées	12 112	6 825	5 286	4 743
Autres titres immobilisés	579 816	8 154	571 662	594 819
Prêts	4 122	40	4 082	3 891
Autres	205		205	203
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (Note 2)	596 255	15 019	581 236	603 655
ACTIF IMMOBILISÉ	1 389 337	415 140	974 197	1 015 342
STOCKS ET EN-COURS	5 190	1 588	3 602	3 528
CRÉANCES D'EXPLOITATION (Note 3a)	138 794	2 303	136 491	141 238
Créances clients, usagers et comptes rattachés	77 647	2 303	75 344	68 233
Créances reçues par legs ou donations	38 887		38 887	43 949
Autres	22 260		22 260	29 056
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT (Note 4a)	184 914	379	184 535	164 361
DISPONIBILITÉS	42 983		42 983	34 403
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE (Note 9a)	7 322		7 322	7 852
ACTIF CIRCULANT	379 203	4 271	374 932	351 381
Écarts de conversion actif	414		414	183
TOTAL ACTIF	1 768 955	419 411	1 349 544	1 366 906
ENGAGEMENTS HORS BILAN RECUS SUR LEGS (Note 14)				
Acceptés par le bureau du Conseil d'administration			0	0



Bilan au 31/12/2024

PASSIF

En milliers d'euros

	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Fonds propres	818 835	820 404
Report à nouveau	55 788	61 840
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 331	-6 052
FONDS PROPRES (Note 5)	873 292	876 192
Subventions d'équipement	33 495	33 367
AUTRES FONDS PROPRES (Note 6)	33 495	33 367
Fonds reportés liés aux legs ou donations	79 237	88 116
Fonds dédiés	66 548	69 978
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (Note 7)	145 785	158 094
Provisions pour risques	3 838	4 175
Provisions pour charges	45 011	41 685
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (Note 8)	48 849	45 860
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	82 645	89 535
Emprunts et dettes financières diverses	2 220	7 933
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 777	50 201
Dettes des legs ou donations	9 210	11 034
Dettes fiscales et sociales	36 993	30 368
Autres dettes	15 055	14 302
Produits constatés d'avance (Note 9b)	49 627	49 771
DETTES (Note 3a)	247 527	253 144
Écarts de conversion passif	597	250
TOTAL PASSIF	1 349 544	1 366 906

Compte de résultat

exercice 2024

En milliers d'euros	31 déc. 2024	31 déc. 2023	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION (Note 10a)			
Ventes, prestations et services divers	18 712	20 879	-2 167
Produits de tiers financeurs	251 986	245 362	6 624
Concours publics & subventions d'exploitation	134 544	122 468	12 076
Ministère chargé de la Recherche	55 698	55 698	
Ministère chargé de la Santé	7 495	7 450	45
Contrats de recherche & autres fonds publics	71 351	59 320	12 031
Ressources liées à la générosité du public	91 363	93 935	-2 572
Dons manuels	25 355	24 877	478
Mécénats	4 245	3 930	315
Legs, donations et assurances-vie	61 763	65 128	-3 366
Contributions financières	26 079	28 959	-2 880
Contrats R&D	9 594	12 772	-3 178
Contrats de recherche & autres contributions	16 485	16 187	297
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions & transferts de charges	3 258	4 303	-1 045
Utilisations des fonds dédiés	23 625	21 674	1 951
Autres produits	25 022	29 622	-4 601
Redevances de marques et Brevets	11 205	20 013	-8 808
Revenus des immeubles de rapport	7 741	7 258	483
Autres produits	6 076	2 351	3 725
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	322 603	321 841	762
CHARGES D'EXPLOITATION (Note 10b)			
Achats marchandises, matières premières et variations de stocks	33 821	34 321	-500
Autres achats et charges externes	92 627	85 938	6 689
Impôts et taxes	7 923	7 181	742
Salaires et traitements	131 307	124 081	7 226
Charges sociales	57 475	52 291	5 184
Dotations aux amortissements et provisions	38 440	39 975	-1 536
Reports en fonds dédiés	19 955	19 351	604
Autres charges	4 408	5 275	-866
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	385 956	368 413	17 543
Contribution des établissements hors métropole	-2 341	-1 639	-702
EXCÉDENT OU DÉFICIT D'EXPLOITATION	-65 694	-48 211	-17 483

Compte de résultat

exercice 2024

En milliers d'euros	31 déc. 2024	31 déc. 2023	Variation
PRODUITS FINANCIERS			
De participation	3 332	24 800	-21 469
Autres intérêts et produits assimilés	6 776	3 821	2 955
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 188	9 491	-6 303
Différences positives de change	917	699	218
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	14 213	38 812	-24 599
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 158	6 830	-2 672
Intérêts et charges assimilés	2 423	1 451	972
Différences négatives de change	234	246	-12
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	6 815	8 527	-1 712
Contribution des établissements hors métropole	498	501	-3
EXCÉDENT OU DÉFICIT FINANCIER (Note 11)	7 895	30 786	-22 891
EXCÉDENT OU DÉFICIT COURANT	-57 798	-17 425	-40 374
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		1	-1
Sur opérations en capital	85 797	16 109	69 688
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	1 239	73	1 166
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	87 036	16 184	70 852
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	655	12	643
Sur opérations en capital	27 548	3 785	23 763
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 418	905	1 513
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 620	4 702	25 918
Contribution des établissements hors métropole	52	-109	160
EXCÉDENT OU DÉFICIT EXCEPTIONNEL (Note 12)	56 468	11 373	45 095
Intéressement des salariés			
TOTAL DES PRODUITS	422 061	375 590	46 471
TOTAL DES CHARGES	423 392	381 642	41 750
EXCÉDENT OU DÉFICIT NET	-1 331	-6 052	4 721

Le résultat courant affiche en 2024 un déficit de -57,8 M€ contre un déficit de -17,4 M€ en 2023 soit une variation négative de -40,4 M€. Cette variation est due par l'augmentation des déficits d'exploitation de -17,5 M€ et financier de -22,9 M€.

L'augmentation du déficit d'exploitation est due à l'augmentation des charges d'exploitation (+17,5 M€) notamment des charges de personnel (+12,4 M€) et des autres charges (+5,1 M€).

Quant à la variation négative du résultat financier, elle correspond en principal à une diminution des produits issus des placements à long terme (-21,4 M€).

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire de 56,5 M€ en 2024, compte tenu des cessions des immobilisations corporelles (+58,2 M€ en net) et de la provision sur l'indemnité de départ en retraite (-2,4 M€).

En synthèse, le résultat net s'établit à **-1,3 M€** contre -6,1 M€ en 2023, soit une variation de **+4,7 M€**.

Tableau des flux de trésorerie

2024

En milliers d'euros	31 déc. 2024	31 déc. 2023
FLUX D'EXPLOITATION		
Résultat net	-1 331	-6 052
Amortissements et provisions des immobilisations corporelles	-2 469	7 887
Amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et financières	5 174	2 262
Variation des provisions pour dépréciation d'actif circulant	-1 221	931
Variation des provisions pour risques et charges	2 989	-1 153
Variation des fonds dédiés	-3 430	-2 910
Variation des quotes-parts des subventions d'équipement	-6 044	-3 932
Marge brute d'autofinancement	-6 331	-2 967
(Augmentation) diminution des besoins d'exploitation	10 287	-787
TOTAL FLUX D'EXPLOITATION	3 956	-3 754
FLUX LIÉS AUX INVESTISSEMENTS		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-5 323	-3 751
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-42 806	-34 413
Acquisitions d'immobilisations financières	-2 396	-2 075
Variation des subventions d'équipement	6 172	602
Cessions ou réductions d'actifs immobilisés	59 871	27 693
Variation des titres de placement stables	24 075	24 164
TOTAL FLUX LIÉS AUX INVESTISSEMENTS	39 593	12 220
FLUX DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Variation du fonds de dotation	-1 569	-260
Remboursements des emprunts ⁽¹⁾	-12 603	53 827
TOTAL FLUX DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	-14 173	53 566
FLUX SUR LA GESTION DES LEGS OU DONATIONS	-623	-926
VARIATION DE TRÉSORERIE	28 754	61 106
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE⁽²⁾	198 764	137 658
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE⁽²⁾	227 518	198 764

(1) Variation des positions créditrices de banques et emprunts bancaires

(2) Disponibilités + valeurs mobilières de placement



Annexe aux comptes

de l'exercice

Règles et méthodes comptables

Les règles et méthodes comptables définies, ci-après, concernent la Fondation « Institut Pasteur » à Paris et les Instituts Pasteur de Guadeloupe, de Guyane et de Nouvelle-Calédonie sont intégrés dans les comptes annuels de la fondation.

Les excédents ou déficits de ces trois instituts sont présentés au compte de résultat sous trois rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financiers et exceptionnels.

L'Institut Pasteur abrite trois fondations : Pasteur Network Foundation (PNF), IHU reConnect et Une Santé Durable pour Tous (USDT). Ces fondations abritées font l'objet d'une comptabilité distincte dans les comptes de l'Institut Pasteur. Les comptes de la fondation de flux « IHU reConnect », présentent des contributions des fondateurs. Ces dernières, valorisées au compte de résultat en contributions volontaires en nature, sont constituées de mise à disposition de personnel, de dépenses de fonctionnement directes et indirectes.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024 sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général sous réserves des dispositions particulières du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 et du règlement ANC N°2020-08 du 4 décembre 2020.

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Sont inscrites dans le compte de résultat en « Produits d'exploitation » :

- Les subventions allouées par l'État (Ministère chargé de la recherche et le Ministère chargé de la santé « SPF ») ;
- Les subventions reçues d'organismes publics ;
- Les subventions de taxe d'apprentissage reçues en qualité de dispensateur de formation, qui sont appelées dans le nouveau règlement comptable « concours publics ».

CONTRATS ET CONVENTIONS DE RECHERCHE

En application du nouveau règlement comptable, ces contrats et conventions de recherche sont comptabilisés en subventions d'exploitation lorsqu'il s'agit de financeurs publics et en contributions financières lorsqu'il s'agit de financeurs privés.

Ces conventions de recherche pluriannuelles sont comptabilisées à l'actif selon l'échéancier de règlement prévu

au contrat. Le revenu correspondant est différé au passif (poste « produits constatés d'avance » sur conventions de recherche) jusqu'à ce qu'il soit réalisé, c'est-à-dire jusqu'à ce que les dépenses de recherche prévues par la convention soient effectivement supportées. Les produits constatés d'avance figurant au passif correspondent donc à des produits d'ores et déjà acquis pour les années futures et qui seront progressivement reconnus en compte de résultat au prorata temporis conformément aux dispositions de la convention de recherche et le cas échéant ajusté des engagements à réaliser pour couvrir les charges de recherche.

LEGS, DONATIONS ET SUCCESSIONS (LIBÉRALITÉS)

Les libéralités dont la réalisation est devenue effective et définitive font l'objet de traitements comptables différents selon leur nature :

- Les legs ou donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social sont considérés comme des apports en fonds propres de la fondation ;
- Les legs ou donations affectés par leur auteur à l'acquisition d'un bien par la fondation sont inscrits dans les autres fonds propres en « Subventions d'investissement », lesquelles sont reprises en résultat au rythme de l'amortissement du bien concerné ;
- Sauf affectation particulière par leur auteur, les donations et autres libéralités (biens meubles et immeubles destinés à être cédés) constituent des produits enregistrés au compte de résultat. Lorsqu'il s'agit de libéralités faisant l'objet d'une affectation spécifique par leur auteur (affectation à un domaine de recherche particulier), la partie non utilisée conformément à son affectation à la fin de l'exercice est enregistrée au passif en « Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public » par constatation d'une charge correspondante sur l'exercice « Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public ».

Le nouveau règlement comptable 2018-06 modifie sensiblement la méthode de comptabilisation des legs ou donations :

- Dès leur acceptation par le Conseil d'administration les legs ou donations sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur nette de réalisation estimée ;
- La contrepartie est en général un compte de produits sauf dans le cas spécifique où il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres

de l'entité, et dans ce cas, la contrepartie est en fonds propres ;

- Parallèlement, au passif du bilan, des fonds reportés sont constatés. Ces fonds reportés sont rapportés au compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation des différents lots de legs ou donations qui les composent.

Compléments d'information relatifs au bilan



NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques, étant précisé que les biens reçus à titre gratuit sont initialement enregistrés à leur valeur vénale à leur date d'entrée dans le patrimoine de la fondation, cette valeur correspondant au prix qui aurait été acquitté pour l'acquisition du bien dans les conditions du marché.

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur prix de revient ou leur valeur vénale évaluée par expert à la date d'entrée au bilan pour les biens reçus de legs ou successions à l'exception du terrain du campus de l'Institut qui a été évalué « à-dire d'experts » en 1970.

Ces actifs sont comptabilisés conformément aux règlements CRC n° 2004-06 et n° 2002-10 portant sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ainsi que sur l'amortissement et la dépréciation éventuelle des actifs immobilisés.

Le coût d'entrée des actifs est constitué des éléments suivants :

- Le prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement,
- Tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction (dont les honoraires de professionnels comme les architectes, géomètres, experts, évaluateurs, conseils ; les coûts de préparation du site et les frais de démolition nécessaires à la mise en place de l'immobilisation).

La fondation a choisi de continuer à comptabiliser directement en charges les éléments suivants :

- Les coûts de développement,
- Les frais d'acquisition des immobilisations (dont les hono-

CONVERSION EN EUROS DES ÉLÉMENTS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice.

raires d'acquisition versés à des agences ou notaires),

- Les coûts des emprunts destinés au financement des acquisitions d'actifs.

Les immobilisations sont amorties, selon le mode linéaire, sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation probable des biens soit :

- Immobilisations incorporelles 3 ans et 10 ans ;
- Immeubles de rapport 40 ans, 25 ans et 15 ans ;
- Immeubles d'exploitation 40 ans, 25 ans et 15 ans ;
- Matériel et outillage, matériel de transport et matériel de bureau 3 à 5 ans ;
- Matériel informatique 3 ans ;
- Mobilier de bureau 10 ans ;
- Agencements, aménagements, installations 5 ans.

Les immeubles d'exploitation et de rapport ont été décomposés et amortis depuis le 1^{er} janvier 2005 comme suit :

- Structure et ouvrages assimilés 40 ans ;
- Toiture, chauffage, plomberie, électricité et menuiserie 25 ans ;
- Ravalement et ascenseurs 15 ans.

Pour les immeubles de rapport, aucun amortissement n'a été calculé sur la structure, pour tenir compte de la valeur résiduelle estimée au terme de la période d'amortissement. Des revues régulières sont effectuées et des dépréciations ou amortissements exceptionnels peuvent être constatés pour notamment prendre en compte les impacts des évolutions du marché immobilier et ceux du schéma directeur immobilier sur la valeur de nos actifs.

À compter de l'exercice 2020 et conformément au nouveau règlement comptable, les biens reçus des legs ou donations destinés à être vendus sont inscrits à l'actif du bilan dans l'attente de la réalisation du legs ou de la donation. Ces biens ne sont pas amortis et peuvent être dépréciés dans l'attente de leur vente suivant le prix du marché.

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Valeurs brutes au 1 ^{er} janv. 2024	Acquisitions & poste à poste	Diminutions		Valeurs brutes au 31 déc. 2024
			Cessions	Hors service & poste à poste	
Immobilisations incorporelles ^(a)	39 208	5 282		1 133	43 357
Immobilisations incorporelles instituts consolidés ^(*)	446	41			487
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	39 654	5 323		1 133	43 844
Immobilisations corporelles					
Terrains d'exploitation	11 256				11 256
Immeubles d'exploitation	326 110	7 031		6 224	326 917
Terrains et immeubles instituts consolidés ^(*)	8 281	209	6		8 484
	345 647	7 241	6	6 224	346 657
Matériel et outillage	188 161	15 427	1 398	1 797	200 393
Mobilier et matériel de bureau	24 379	5 520		6 458	23 441
Matériels et mobiliers instituts consolidés ^(*)	12 744	858	5	29	13 567
	225 283	21 805	1 402	8 284	237 402
Agencements, aménagements, installations	6 095	1 336		81	7 349
Agencements installations instituts consolidés ^(*)	2 734	122	6		2 850
Autres immobilisations					
Autres immobilisations instituts consolidés ^(*)	207	153	48		313
IMMOBILISATIONS LIÉES À L'EXPLOITATION	579 967	30 657	1 463	14 590	594 572
Terrains de rapport	416				416
Immeubles de rapport	111 029	1 082	42 665	21	69 426
	111 446	1 082	42 665	21	69 842
Biens reçus par legs ou donations destinés à être vendus	54 212	18 576	23 861		48 927
Immobilisations en cours	24 124	19 492		8 669	34 947
Immobilisations en cours instituts consolidés ^(*)	707	695		451	951
	24 831	20 188		9 120	35 898
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	770 456	70 503	67 989	23 731	749 239
TOTAL	810 110	75 825	67 989	24 864	793 083

(*) IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

(a) Les acquisitions de logiciels d'un montant supérieur à 10 k€ sont enregistrées en immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles

Seuls les logiciels d'un montant supérieur à 10 k€ sont enregistrés en immobilisations incorporelles.

Ce poste comprend, en principal, des logiciels informatiques (achat et évolutifs) pour répondre aux besoins des utilisateurs et surtout aux évolutions des systèmes d'informations.

Les donations temporaires d'usufruit (DUT) sont au nombre de deux pour un montant brut de 474 k€.

Immobilisations corporelles

Les principales valeurs immobilisées liées à l'exploitation concernent l'ensemble immobilier du campus parisien de l'Institut Pasteur ainsi que les équipements scientifiques utilisés sur ce campus.

Les travaux réalisés sur l'aménagement des bâtiments de recherche, des plateformes technologiques et de mainte-

nance des bâtiments représentent une augmentation des valeurs brutes de 7 031 k€, en principal l'aménagement du CERIAH (1 603 k€), le campus (782 k€), le ravalement des pavillons Louis MARTIN et Emile ROUX (720 k€), l'aménagement de Metchnikoff (602 k€), la remise en état sous station C&F de BIOTOP (587 k€), l'aménagement du CMIP (516 k€). Les sorties 6 224 k€, correspondent aux mises au rebut des bâtiments démolis et rénovés.

Le poste matériel et outillage sur le site de Paris (15 427 k€) concerne l'ensemble des équipements scientifiques de haute technologie acquis ou mis en service. Les sorties (3 195 k€), correspondent aux mises au rebut réalisées sur des matériels totalement amortis, obsolètes pour 1 797 k€ et aux cessions pour 1 398 k€.

Le poste mobilier et matériel de bureau & informatique sur le site de Paris (5 520 k€) concerne en principal, l'ensemble des matériels informatiques. Les sorties (6 458 k€), correspondent principalement aux mises au rebut réalisées sur

des matériels totalement amortis, obsolètes et non inventoriés.

Les immobilisations corporelles de rapport sont constituées de biens immobiliers issus de libéralités, conservés à l'actif du bilan ou acquis sur les fonds propres de la fondation en vue de produire des revenus. Les acquisitions de l'exercice (1 082 k€) correspondent principalement aux travaux de rénovation (992 k€) et à l'intégration dans le patrimoine de rapport de diverses parcelles issues de legs pour 89 k€.

Quant aux cessions (42 665 k€), il s'agit de la cession d'immeubles de rapport prévue dans le plan de réallocation des placements.

Les biens immobiliers reçus par legs ou donations acceptés en bureau du Conseil d'aministration destinés à être vendus ont diminué en net de 5 285 k€.

Les valeurs d'immobilisations en cours (34 947 k€) concernent les chantiers exceptionnels pour 28 052 k€, les chantiers de maintenance pour 889 k€, les chantiers d'aménagement pour 3 139 k€ et enfin les immobilisations en cours sur les biens immobiliers de rapport, les projets informatiques en cours de réalisation et enfin les matériels restants à mettre en service pour 2 865 k€.

Tableau des amortissements et provisions cumulés

	Valeurs au 1 ^{er} janv. 2024	Mouvements de l'année		Valeurs au 31 déc. 2024
		Augmentations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles	29 844	5 164	1 040	33 969
Immobilisations incorporelles instituts consolidés (*)	403	43		445
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 247	5 207	1 040	34 414
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains d'exploitation				
Immeubles d'exploitation	135 374	10 984	6 413	139 945
Terrains et immeubles instituts consolidés (*)	5 592	225	6	5 810
	140 966	11 209	6 419	145 755
Matériel et outillage	159 011	12 652	3 022	168 640
Mobilier et matériel de bureau	15 122	4 616	6 422	13 316
Matériels et mobiliers instituts consolidés (*)	10 752	467	34	11 185
	184 885	17 735	9 479	193 141
Agencements, aménagements, installations	4 965	203		5 168
Agencements installations instituts consolidés (*)	2 497	65	3	2 559
Autres immobilisations				
Autres immobilisations instituts consolidés (*)	145	31	41	135
IMMOBILISATIONS LIÉES À L'EXPLOITATION	333 458	29 243	15 942	346 758
Terrains de rapport				
Immeubles de rapport	34 468	2 443	17 962	18 949
TOTAL TERRAINS ET IMMEUBLES DE RAPPORT	34 468	2 443	17 962	18 949
Biens reçus par legs ou donations destinés à être vendus	251		251	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	368 176	31 686	34 155	365 707
TOTAL	398 423	36 893	35 195	400 121

(*) IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Les donations temporaires d'usufruit (DTU) sont amorties sur la durée de la donation.

La dépréciation constatée sur un immeuble situé dans le 6ème arrondissement de Paris est ajustée et portée à 3 560 k€, suivant la valeur marché du 31 décembre 2024.

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Sont inclus en immobilisations financières :

- Les titres de participation qui représentent les participations détenues dans le capital de sociétés dans lesquelles l'Institut Pasteur exerce une influence notable, ou les titres destinés à être conservés durablement. Ces titres sont inscrits au bilan pour leur prix de revient dans le cas de titres acquis par l'Institut Pasteur ou pour leur valeur estimée par des tiers dans le cadre de la réalisation des legs. Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la direction de l'Institut Pasteur sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation ;
- Les titres de placement stables qui correspondent à des valeurs mobilières, soit provenant de legs et successions, soit acquises à titre onéreux. Ces titres de placement font en majeure partie l'objet de mandats de gestion auprès d'organismes financiers de premier plan.

Les règles de comptabilisation sont les suivantes :

- Les titres cotés, actions et obligations détenus par l'intermédiaire de fonds communs de placement (FCP) sont enregistrés au prix d'achat des parts des FCP concernés ;
- Les titres cotés provenant de libéralités sont entrés sur la base de leurs cours de bourse à leur date d'entrée en portefeuille. Ceux non cotés sont entrés à leur valeur vénale au jour d'entrée dans le patrimoine, laquelle est fixée à dire d'expert ;
- Les titres non-côtés, investissements effectués en Capital Risque, de type partenariats stratégiques, sont inscrits au bilan pour leur prix d'achat. Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur liquidative (en générale trimestrielle) du fonds est inférieure au prix de revient ;
- Les autres immobilisations financières qui correspondent aux versements effectués à titre de prêts aux organismes collecteurs de la participation des entreprises à l'effort de construction, aux prêts au personnel et aux dépôts et cautionnements versés.

Pour ce qui concerne les prêts relatifs à l'effort de construction, ils ne font pas l'objet d'actualisation et sont valorisés à leur valeur nominale.

	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part de capital détenu	Valeurs brutes au		Variations	Provisions	Valeurs nettes au 31 déc. 2024	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice connu	Bénéfice ou (perte) du dernier exercice connu
				1 ^{er} jan. 2024	31 déc. 2024					
TITRES DE PARTICIPATION				9 908	12 112	2 203	6 825	5 286		
Participations (supérieures à 10 %)										
V4C	10	-124	22,00 %	2	2		27	-25	0	-111
Argobio	39 470	-20 693	20,30 %	6 000	8 000	2 000	4 194	3 806	669	-6 337
Biocellis	10		20,00 %		2	2		2	0	0
Neurophoenix	430	-354	15,00 %	65	65		54	11	136	-171
Participations (inférieures à 10 %)										
Start-up				3 769	3 971	201	2 540	1 430		
Autres				72	72		10	63		
TITRES DE PLACEMENT STABLES				603 891	579 816	-24 075	8 154	571 662		
Actions euros				148 501	137 416	-11 085		137 416		
Actions internationales				289 429	271 802	-17 626		271 802		
Obligations					17 000	17 000		17 000		
Immobilier				57 240	57 211	-29	7 401	49 809		
Autres placements long terme				108 721	96 387	-12 334	753	95 635		
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (*)				4 134	4 327	193	40	4 287		
Prêt effort construction				3 931	4 122	191	40	4 082		
Dépôts et cautionnements				189	189			189		
Autres immobilisations financières				14	16	2		16		
TOTAL				617 933	596 255	-21 678	15 019	581 236		

(*) y compris IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Dans le cadre de la mission sociale liée à la valorisation de la recherche et depuis de nombreuses années, l'Institut Pasteur investit dans des start-up. Ainsi au 31 décembre 2024, nous comptons dix start-up pour une valeur nette au bilan de 5,2 M€ et valorisée à 5,8 M€.

Les faits marquants à retenir, pour l'exercice 2024, sont les suivants :

Biocellis : Cette toute nouvelle spinoff créée en août 2024 a pour mission le développement, la fabrication et la commercialisation des réactifs et kits d'immuno-essais quantitatifs pour le diagnostic de la santé humaine, animale et environnementale. L'originalité de l'entreprise réside dans le développement d'immuno-essais instantanés, tels que les tests antigéniques pour le diagnostic des infections, en cabinet médical, en médecine ambulatoire ou d'urgence, ou encore au point de tri de population dans des contextes épidémiques.

Avatar Medical : À la suite d'une levée de fonds à hauteur de 5,0 M€ initiée fin 2023 et finalisée début 2024, elle a développé ses partenariats industriels et académiques. À la suite du succès de son outil de recherche, utilisé par des institutions telles que l'Institut Curie et la Fondation Lumière à l'hôpital Necker-Enfants malades, la société a lancé en octobre 2024 « l'Avatar Medical Academy ». Ce programme innovant est destiné à améliorer l'enseignement médical, il est désormais adopté par des universités et

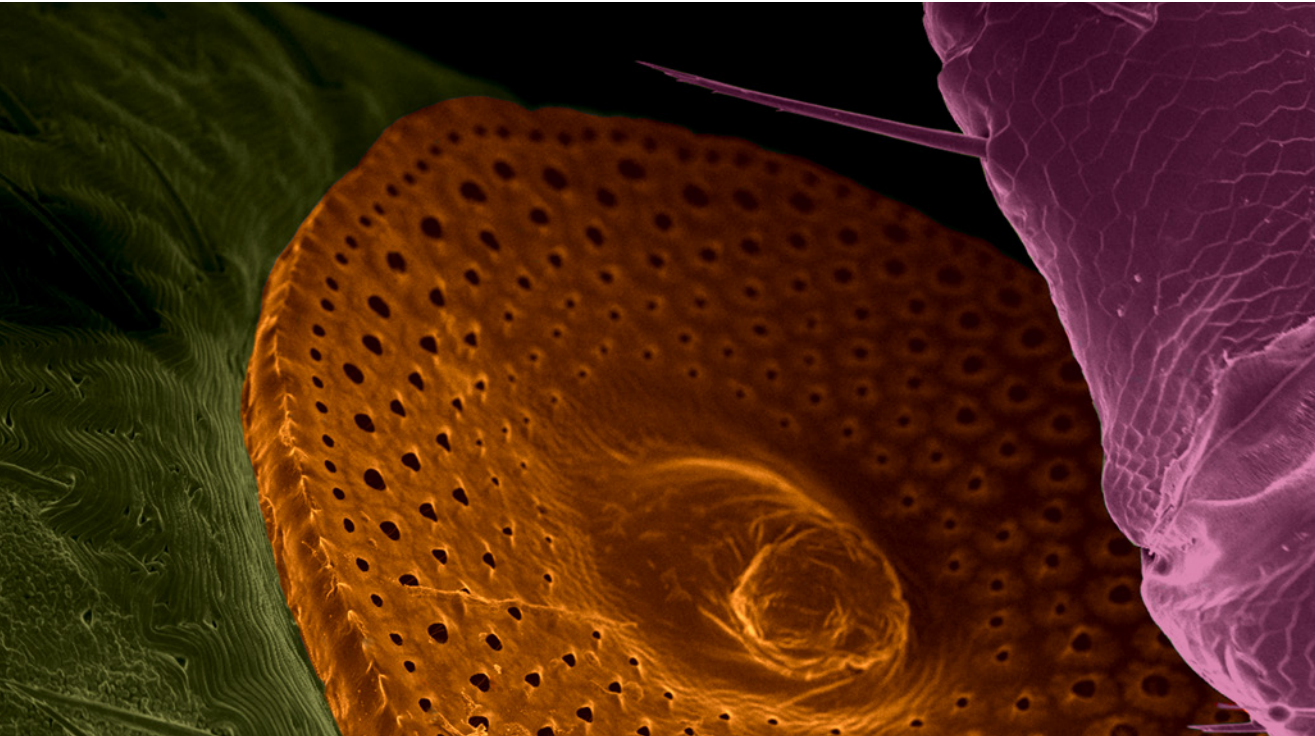
des hôpitaux prestigieux à travers le monde. En novembre 2024, la société a annoncé un partenariat stratégique avec la société FX SHOULDER SOLUTIONS.

Oncovita : En mai 2024, Oncovita et l'Institut Pasteur ont créé un laboratoire commun en vue d'assurer le développement prometteur de l'entreprise et des projets innovants associés de l'Institut Pasteur. En octobre 2024, le Dr. Stéphane Altaba a été nommé au poste de Directeur Général de la société pour contribuer au développement fructueux de l'entreprise grâce à son expérience étendue au sein de grandes entreprises pharmaceutiques et de sociétés de biotechnologie.

Theravectys : En septembre 2024, la société a annoncé avoir initié l'évaluation clinique de Phase I/IIa de son vaccin onco-thérapeutique Lenti-HPV-07 avec un premier patient vacciné pour le traitement des cancers induits par le virus du papillome humain (HPV). Cette étude inclura 36 patients dans un protocole d'escalade de doses mené dans plusieurs centres de cancérologie aux États-Unis.

Les autres participations (Ariana Pharma, Genoway, Neurophoenix, Pathoquest, SpikImm, V4C) ont poursuivi leur plan de développement.

Les participations de l'Institut Pasteur sont, pour l'essentiel, des participations dans des sociétés pour lesquelles l'Institut Pasteur est co-fondateur aux côtés d'un chercheur



pasteurien (12 039 k€). Ces participations sont dépréciées pour 6 816 k€ et ont une valeur nette comptable de 5 224 k€.

La valeur d'inventaire des titres cotés s'établit au 31 décembre 2024 à 781 714 k€ (729 067 k€ au 31 décembre 2023).

L'Institut Pasteur construit sa politique d'investissement autour des catégories d'actifs suivantes :

- Obligations cotées ou produits de taux, qui permettent de générer des revenus tout en constituant un amortisseur en cas de forte baisse des marchés actions ;
- Actions cotées de grandes capitalisations. Plus volatile, cette classe d'actifs a pour objectif principal d'accroître la valorisation du portefeuille à long terme et de distribuer régulièrement des dividendes ;
- Immobilier de rapport (en direct ou 'papier'), qui a pour objectif de diversifier les placements, percevoir des revenus réguliers et constituer une réserve foncière ;
- Placements non cotés hors immobilier, qui regroupent notamment le capital investissement, les infrastructures et la dette privée. Leur illiquidité permet de profiter d'un surplus de rendement et leur comportement est décorrélé des autres marchés ;
- Partenariats stratégiques, qui sont en lien avec la mission de l'Institut Pasteur et permettent de soutenir la recherche et l'innovation, tout en profitant d'un surplus de performance.

L'allocation stratégique d'actifs a été revue et validée par le Conseil d'administration du 26 juin 2020 dans le respect du cadre de référence :

- 5 % minimum du patrimoine productif en obligations ;
- 70 % maximum du patrimoine productif en actions ;
- Les placements LT cotés représentent au minimum 30 % du patrimoine productif ;
- Les placements LT représentent au minimum 80 % du patrimoine productif ;
- Le poids de la trésorerie court terme est limité à 20 % du patrimoine productif ;
- La valeur vénale des biens immobiliers de rapport doit représenter au minimum 10 % du patrimoine productif.

L'année 2024 a été marquée par :

- La réduction de l'exposition actions, -40,0 M€ en mars pour financer les appels de fonds du non coté et converger vers l'allocation cible,
- Les arbitrages au sein de la poche Immobilier, avec la cession de 4 biens pour une valeur de 74,5 M€ qui a généré une plus-value de 45,9 M€ et des engagements sur plusieurs supports en immobilier papier,
- L'ensemble des contraintes prudentielles mentionnées à l'article 4.2 du cadre de référence des placements de l'Institut Pasteur sont respectées.

NOTE 3a : ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES ET DES DETTES

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque d'irrecouvrabilité, compte tenu de l'ancienneté de la créance et de la situation du créancier.

En milliers d'euros				
	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
CLIENTS	77 647	76 769	878	
Autres créances d'exploitation				
Créances reçues par legs ou donations	38 887	38 887		
Créances fournisseurs	1 087	1 087		
Personnel et organismes sociaux	222	222		
État	7 922	7 922		
Comptes courants	8 971		8 971	
Autres	4 058	4 058		
TOTAL	61 147	52 177	8 971	
TOTAL CRÉANCES D'EXPLOITATION	138 794	128 946	9 849	
Dettes financières auprès des banques	82 645	11 697	44 659	26 290
Autres dettes financières	2 220	2 220		
Dettes fournisseurs	51 777	51 777		
Dettes des legs ou donations	9 210	9 210		
Dettes sociales et fiscales	36 993	36 993		
Autres dettes	15 055	15 055		
TOTAL DETTES	197 900	126 951	44 659	26 290

Les créances clients correspondent à hauteur de 24 242 k€ à des conventions de recherche, dont certaines sont pluriannuelles et s'étendent sur une période qui excède les douze prochains mois. Le revenu est reconnu mensuellement en diminution des produits constatés d'avance comptabilisés lors de la facturation. La créance client sur les conventions de recherche est constatée suivant l'échéancier de règlement prévu au contrat.

Les dettes financières comprennent, principalement, quatre emprunts contractés auprès des établissements bancaires restant à rembourser pour 82 638 k€.

NOTE 3b : PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque d'irrecouvrabilité, compte tenu de l'ancienneté de la créance et de la situation du créancier.

En milliers d'euros	
	Montant
Créances (produits à recevoir)	
Obligations - coupons et intérêts courus à recevoir	
Clients - factures à établir	42 774
Personnel - frais personnel à recevoir	13
Impôts et taxes à recevoir	2 207
Autres créances - produits à recevoir	4 681
Produits financiers à recevoir	3 582
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	53 257
Dettes (charges à payer)	
Frais financiers à payer	
Fournisseurs - factures non parvenues	21 756
Personnel - charges à payer	16 807
Organismes sociaux - charges à payer	8 799
Impôts et taxes à payer	3 159
Clients - avoirs à établir	1 826
Autres dettes - charges à payer	
TOTAL CHARGES À PAYER	52 347

NOTE 4a : VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Sont inscrites dans ce poste les valeurs mobilières de placement autres que celles définies comme titres de placement durables. Elles suivent les mêmes règles de comptabilisation et d'évaluation.

Au 31 décembre, les valeurs mobilières de placement se décomposent ainsi :

En milliers d'euros		
	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Sicav monétaires	393	393
Titres sur legs	491	491
Dépôts à terme	184 027	163 856
Dépréciation des comptes financiers	-379	-382
TOTAL INSTITUT PASTEUR	184 532	164 358
Valeurs mobilières de placement instituts consolidés (*)	3	3
TOTAL GÉNÉRAL	184 535	164 361

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Au 31 décembre 2024, les dépôts à terme s'élèvent à 179 800 k€ en valeur nominale et les intérêts courus à 3 566 k€.

NOTE 4b : STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont évalués à leur coût d'entrée incluant les frais accessoires. Les stocks de collection de souches sont évalués à leur coût standard incluant le temps passé et les matières premières ou consommables utilisés.

NOTE 5 : FONDS PROPRES

En application du nouveau règlement n° 2018-06 de l'ANC, sont inscrits directement en fonds propres avec ou sans droit de reprise, lorsqu'il existe une stipulation du testateur

ou du donateur de renforcer les fonds propres de l'entité, les legs ou donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social, lorsque leur réalisation est devenue effective et définitive.

Le résultat 2023 a été affecté en Report à Nouveau pour -6 052 k€ selon la délibération du Conseil d'administration du 24 avril 2024.

Lors de ce Conseil d'administration, la valeur de la dotation statutaire de 700 000 k€ a été confirmée.

Quant au déficit 2024 de la fondation abritée « Pasteur Network Foundation », il a fait l'objet d'une neutralisation par la quote-part de la dotation consommable virée au compte de résultat pour 1 591 k€.

En milliers d'euros	Solde au 1 ^{er} janv. 2024	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		Solde au 31 déc. 2024
		Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	
Fonds propres Institut Pasteur	815 481							815 481
Fonds propres fondations abritées	4 923			22		1 592		3 353
Réserves								
Report à nouveau Institut Pasteur	61 840	-6 018						55 821
Report à nouveau fondations abritées		-33						-33
Déficit de l'exercice Institut Pasteur	-6 085	6 085		-1 426				-1 426
Excédent de l'exercice fondations abritées	33	-33		95				95
TOTAL FONDS PROPRES	876 192			-1 308		1 592		873 292
Subvention d'équipement	33 367			6 172		6 044		33 495
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	33 367			6 172		6 044		33 495

NOTE 6 : AUTRES FONDS PROPRES

Sont inscrites dans le poste « Subventions d'investissement » :

- Les subventions d'équipement allouées par l'État ou les organismes publics ;
- Les subventions d'équipement accordées par des organismes ou entreprises privés ;
- Les donations affectées par leur auteur à l'acquisition d'un bien durable.

Ces subventions d'investissement sont classées au bilan sous la rubrique « autres fonds propres » et sont reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations correspondantes quelle que soit la source de financement, selon les dispositions prévues par l'article 17 des statuts.

Cette méthode qui jusque-là dérogeait à la réglementation comptable (Commission des études comptables de la CNCC (CEC 2009-17)), est maintenant conforme au NRC de l'ANC 2018-06.

En milliers d'euros	Reçues		Inscrites au compte de résultat	Valeur nette
	État	Autres		
Situation début 2024	45 634	14 668	-28 392	31 910
Subventions 2024	4 825	814		5 640
Amortissements de 2024 couverts par des subventions			-5 701	-5 701
Annulation des subventions correspondant à des investissements entièrement amortis	-8 167		8 131	-36
TOTAL INSTITUT PASTEUR	42 292	15 483	-25 963	31 812
Total instituts consolidés (*)	1 457	532	-306	1 683
TOTAL GÉNÉRAL	43 749	16 015	-26 269	33 495

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Les subventions d'équipement ont augmenté de 6 172 k€ sur l'exercice 2024 et ont couvert les amortissements de l'exercice à hauteur de 6 044 k€.

NOTE 7 : FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS

Fonds reportés

La partie des ressources de legs ou donations constatées en produit au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique de passif dénommée « fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ».

Ne sont pas concernées les ressources dont la contrepartie est un bien reçu par legs ou donation déjà comptabilisé en immobilisation par nature à la date d'acceptation.

Un report en fonds reportés (augmentation) est constaté lors de la comptabilisation des actifs nets d'un legs ou d'une donation accepté au cours de l'exercice et non encore disponible (non encaissé ou non transféré à la clôture de l'exercice).

Une utilisation en fonds reportés (diminution) est constatée lors de la réalisation des biens constituant le legs ou la donation c'est-à-dire lors de l'encaissement ou du transfert des biens.

Fonds dédiés

Le NRC N° 2018-06 a apporté des précisions sur la définition et la modalité de constitution et de reprise des fonds dédiés.

Tous les financements pluriannuels affectés à des projets définis sont utilisés conformément à la convention signée entre les parties et font l'objet d'un suivi analytique.

La notion de projet défini est :

- De participer à la réalisation d'une partie spécifique de l'objet de l'entité ou d'une cause particulière entrant dans le champ de l'objet social de l'entité ;
- D'être clairement défini dans sa rédaction et dans le délai de réalisation du projet.

Sont inscrits dans le poste « fonds dédiés » :

- Les montants enregistrés en produits d'exploitation des legs ou donations affectés à un programme de recherche et non encore utilisés à la clôture de l'exercice, en contrepartie d'un compte de charges d'exploitation « reports en fonds dédiés sur ressources liées à la GP » ;
- Les montants enregistrés en produits d'exploitation des contrats de recherche et non encore utilisés à la date de l'arrêté annuel, en contrepartie d'un compte de charges d'exploitation « reports en fonds dédiés sur contrats de recherche ».

Au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, le compte « fonds dédiés » est soldé en contrepartie d'un compte de produits d'exploitation pour les legs, donations et contrats de recherche. Ce compte est intitulé « Utilisation des fonds dédiés ».

En milliers d'euros	Solde au 1 ^{er} janv. 2024	Reports	Utilisations		Transferts	Solde au	
			Montant	Dont rembts		31 déc. 2024	Dont fonds dédiés non utilisés depuis plus de 2 ans
Fonds reportés liés aux legs ou donations	87 884	31 581	40 551			78 914	
Fonds reportés sur donation temporaire d'usufruit	232	154	64			323	
Fonds dédiés sur contrats de recherche	44 868	14 346	15 099			44 114	
Fonds dédiés sur contrats R&D	7 178	1 266	2 467			5 977	
Fonds dédiés sur ressources liées à la GP	16 689	2 590	5 401			13 878	
Fonds dédiés fondations abritées	795	1 754	657			1 892	
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	157 646	51 691	64 240			145 097	
Sur contrats de recherche instituts consolidés ⁽⁷⁾	447	407	167			687	
TOTAL GÉNÉRAL	158 094	52 098	64 407			145 785	

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Fonds reportés

Les variations de l'année sont les reports de fonds reportés (augmentation) correspondant aux legs acceptés au cours de l'année et non réalisés au 31 décembre 2024 pour 31,5 M€ et aux utilisations de fonds reportés (diminution) correspondant aux legs réalisés sur l'année pour 40,5 M€.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés constitués de dons et legs comprennent un don de 1 500 000 euros, placé, conformément à la volonté du donateur, sur les fonds communs de placement de l'Institut Pasteur pour une durée de 12 ans. La partie des ressources dédiées non utilisées est comptabilisée en reports en fonds dédiés (augmentation) et la partie des ressources utilisées sur l'exercice (diminution) est comptabilisée en utilisation des fonds dédiés. Les montants respectifs sont de 19,9 M€ et 23,6 M€.

NOTE 8 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que l'Institut Pasteur doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

La fondation est engagée dans un certain nombre de litiges relatifs au cours normal de ses opérations concernant des réclamations formulées par des tiers. Le cas échéant, des provisions ont été constituées pour couvrir les risques encourus sur la base des meilleures estimations de la direction, après consultation de ses conseils juridiques.

En application de la recommandation n°2013-02 de l'Autorité des Normes Comptables, les engagements d'indemnités de départ en retraite de l'Institut Pasteur vis-à-vis de ses salariés font l'objet d'une provision sur la base d'une évaluation actuarielle en fonction de la probabilité de départ à la retraite (62 à 70 ans), de l'âge du personnel, des probabilités de mortalité, des estimations d'évolution de salaires et d'un taux d'actualisation financière.

Ils tiennent compte également de l'application de l'accord d'entreprise du 1^{er} mai 2003, des dispositions de la loi Fillon du 21 août 2003 et des autres dispositions existantes jusqu'à ce jour.

Les écarts actuariels sont constatés directement en compte de résultat.

Les gains et pertes actuariels sont enregistrés en résultat exceptionnel.



En milliers d'euros

	Solde au 1 ^{er} jan. 2024	Dotations	Reprises sans objet	Reprises utilisées	Solde au 31 déc. 2024
Indemnités de départ en retraite	40 384	3 477			43 861
Provisions pour risques sur litiges	3 992	1 191	845	915	3 424
Provisions pour risques sur charges	77	10	13		74
Provisions pour pertes de change latentes	183	414		183	414
TOTAL METROPOLE	44 636	5 093	858	1 097	47 773
Indemnités de départ en retraite et autres risques sociaux - instituts consolidés ^(*)	1 224	191	335	2	1 076
TOTAL GÉNÉRAL	45 860	5 283	1 193	1 100	48 849

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Les provisions pour litiges couvrent notamment les risques identifiés au titre de certains litiges en cours, sur la base de la meilleure estimation de leurs coûts probables effectuée par la direction, après consultation de ses conseils juridiques. Ces estimations s'appuient sur des hypothèses qui sont considérées comme raisonnables par la direction, sur la base des informations actuellement disponibles. Cependant, considérant les incertitudes inhérentes à ces procédures, l'Institut ne peut exclure que la résolution de ces litiges puisse avoir un impact défavorable significatif sur ces estimations.

Les provisions pour risques et charges ont augmenté de 5 283 k€ sur l'exercice, cette dotation complémentaire est due principalement à l'ajustement de la provision indemnité de retraite (3 477 k€) et aux nouveaux litiges identifiés (1 191 k€). Les reprises correspondent aux litiges résolus (1 760 k€).

Indemnités de départ en retraite

Les droits au titre des indemnités de départ en retraite sont définis par l'accord collectif d'entreprise.

Les hypothèses économiques et démographiques prises en considération pour l'évaluation de la provision au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

Date d'évaluation	31 déc. 2024	31 déc. 2023
HYPOTHÈSES ÉCONOMIQUES		
Taux d'actualisation	3,20 %	3,60 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %
Taux progression salaires	4,0 % en 2025, puis 2 % à compter de 2026	4,5 % en 2024, puis 2 % à compter de 2025
Taux de charges	47 %	46 %
Taux de charges mise à la retraite	30 % jusqu'à 2 PASS ¹	30 % jusqu'à 2 PASS ¹

L'écart actuariel est constaté en résultat exceptionnel, soit au 31/12/2024, une dotation de 2 417 k€.

NOTE 9a : CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

En milliers d'euros	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Legs en cours		
Charges de fonctionnement	7 089	7 660
TOTAL INSTITUT PASTEUR	7 089	7 660
CCA instituts consolidés ^(*)	233	192
TOTAL GÉNÉRAL	7 322	7 852

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

NOTE 9b : PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

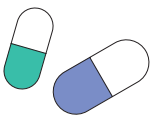
En milliers d'euros	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Legs en cours		
Contrats de recherche	43 769	46 030
Autres produits	1 024	821
TOTAL INSTITUT PASTEUR	44 793	46 850
PCA instituts consolidés ^(*)	4 833	2 920
TOTAL GÉNÉRAL	49 627	49 771

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Les produits constatés d'avance figurent au passif en application des principes de reconnaissance des revenus sur les contrats et conventions de recherche pluriannuels.

Les produits constatés d'avance sur contrats de recherche, destinés à couvrir des dépenses de recherche futures engagées, sont enregistrés en produits d'exploitation, au prorata temporis, selon les conditions contractuelles les régissant.

1 - Plafond Annuel de la Sécurité Sociale.



Compléments d'information relatifs au compte de résultat

NOTE 10a : LES PRODUITS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31 déc. 2024	31 déc. 2023	Variation
VENTES, PRESTATIONS ET SERVICES	18 712	20 879	-2 167
Ventes, prestations et services divers	3 799	6 009	-2 209
Centre médical	5 459	5 195	264
Autres ventes & prestations	4 013	3 917	95
Production stockée	42	38	4
Produits des activités annexes	5 400	5 721	-321
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS	251 986	245 362	6 624
Concours publics & subventions d'exploitation	134 544	122 468	12 076
Ministère chargé de la Recherche	55 698	55 698	
Ministère chargé de la Santé	7 495	7 450	45
Contrats de recherche & autres fonds publics	71 351	59 320	12 031
Ressources liées à la générosité du public	91 363	93 935	-2 572
Dons manuels	25 355	24 877	478
Mécénats	4 245	3 930	315
Legs, donations et assurances-vie ⁽¹⁾ dont 25 M€ selon art. 19 des statuts	61 763	65 128	-3 366
Contributions financières	26 079	28 959	-2 880
Contrats R&D	9 594	12 772	-3 178
Contrats de recherche & autres contributions	16 485	16 187	297
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS, PROVISIONS & TRANSFERTS DE CHARGES	3 258	4 303	-1 045
UTILISATIONS DES FONDs DÉDIÉS	23 625	21 674	1 951
AUTRES PRODUITS	25 022	29 622	-4 601
Redevances de marques & de brevets	11 205	20 013	-8 808
Revenus des immeubles de rapport	7 741	7 258	483
Autres produits	6 076	2 351	3 725
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	322 603	321 841	762
Détail de la rubrique (article 431-8) :	Montant	Montant	Variation
PRODUITS	115 793	134 040	-18 246
Assurances-vie	20 259	22 005	-1 746
Produits de legs (article 213-9)	32 085	51 681	-19 597
Prix de vente des biens reçus par legs destinés à être cédés	22 635	18 430	4 205
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs destinés à être cédés	264	17	247
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	40 551	41 906	-1 355
CHARGES	54 030	68 911	-14 881
Valeur nette comptable des biens reçus par legs destinés à être cédés	22 439	17 360	5 079
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs destinés à être cédés	10	28	-18
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	31 581	51 523	-19 942
(1) LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE	61 763	65 128	-3 366

Les produits d'exploitation

Les **produits d'exploitation** s'élèvent à **322,6 M€**, en augmentation de **0,8 M€ (+0,2 %)** par rapport à 2023. Des variations positives et négatives contribuent à cette stabilité globale des produits d'exploitation.

VENTES, PRESTATIONS ET SERVICES DIVERS
(18,7 M€/ -2,1 M€)

Ces produits de nature diverse génèrent en 2024 un chiffre d'affaires total de 18,7 M€, en baisse par rapport à 2023.

La baisse correspond en principal à l'activité séquençage sur le suivi des variants du SARS-CoV-2 à la demande du ministère de la Santé ; facturation des séquences à la CPAM (-2,0 M€, -45,4 %).
Les autres composantes se compensent entre elles et n'appellent pas de commentaire particulier.

PRODUITS DE TIERS FINANCEURS
(251,9 M€ / +6,6 M€)

Cette rubrique regroupe les financements de tiers publics et privés, la hausse générale enregistrée en 2024 se décompose ainsi : sur les contrats de recherche publics (+12,0 M€), sur les ressources liées à la générosité du public (-2,5 M€) et enfin sur les financements privés (-2,9 M€).

Concours publics et subventions d'exploitation
(134,5 M€ / +12,0 M€)

Les concours publics intègrent la taxe d'apprentissage pour 1,0 M€ contre 0,7 M€ en 2023, taxe perçue en qualité de formation.

Les contrats de recherche et autres fonds publics sont, quant à eux, en augmentation de 12,0 M€ et correspondent principalement aux bailleurs suivants : Agence Nationale de la Recherche (ANR) pour +4,3 M€, l'Union Européenne (UE) pour +3,8 M€, le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) pour +1,0 M€ et l'Agence Nationale de Recherches sur le Sida (ANRS) pour +1,1 M€.

Les subventions des ministères sont, quant à elles, en stagnation.

Ressources liées à la générosité publique
(91,3 M€/ -2,5 M€)

Dons et mécénat (29,6 M€/ +0,8 M€)

Les dons manuels augmentent de 0,4 M€ et les conventions de mécénat de 0,3 M€, présentant globalement une stabilité des ressources.

La collecte de dons (hors taxe d'apprentissage) s'élève cette année à 29,3 M€ contre 28,5 M€ en 2023. Ce montant comprend la quote-part de générosité reçue porté dans la nouvelle rubrique du compte de résultat contributions financières pour 0,6 M€ contre 0,9 M€ en 2023.

Legs et assurances-vie (61,7 M€ / -3,3 M€)

Les assurances-vie diminuent (-1,7 M€) et les legs et donations (-1,6 M€).

Suivant le nouveau règlement comptable, sont comptabilisés en « autres produits », les montants reçus sur legs hors acceptation.

Le montant total des legs acceptés par le bureau du Conseil d'administration de l'Institut Pasteur s'élève en 2024 à 35,2 M€ contre 51,3 M€ en 2023.

Contributions financières (26,0 M€/ -2,8 M€)

Cette rubrique regroupe les financements reçus des tiers privés. Il s'agit des contrats R&D, des contrats de recherche et autres contributions des financeurs privés.

Les contrats R&D s'élèvent à 9,5 M€ sur l'exercice et diminuent de 3,1 M€, cette diminution porte principalement sur la thématique Vaccins et correspond à la fin de deux contrats signés avec un industriel.

Les contrats de recherche et autres contributions s'élèvent à 16,4 M€ contre 16,1 M€ en 2023 soit une augmentation de 0,3 M€, variation positive imputable en principal aux autres financements privés.

Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges (3,2 M€/ -1,0 M€)

Ces reprises de provisions, d'un montant total de 3,2 M€ en 2024, concernent des litiges ou charges connus et provisionnés les années antérieures et résolus ou réalisés en 2024. Pour principal, il s'agit de reprise de provision sur des litiges résolus (1,7 M€) et de reprise de provision sur des créances clients (1,3 M€).

Fonds dédiés (23,6 M€/ +1,9 M€)

La consommation des fonds dédiés est constatée au fur et à mesure de la réalisation des projets définis par le crédit du compte « utilisation de fonds dédiés » : elle est de 23,6 M€ au 31 décembre 2024 et se répartit de la façon suivante : sur les contrats de recherche (15,7 M€), sur les contrats R&D (2,4 M€) et enfin sur les ressources liées à la GP (5,4 M€).

Autres produits (25,0 M€/ -4,6 M€)

Les autres produits comprennent les redevances de marques et de brevets à hauteur de 11,2 M€, les revenus du patrimoine de rapport à hauteur de 7,7 M€ et les autres produits pour 6,1 M€.

Les revenus issus des contrats de licences de brevets s'élèvent à 6,8 M€ contre 15,2 M€ en 2023 soit une diminution de 8,4 M€ ainsi qu'une diminution des autres redevances de -0,4 M€.

Les revenus des produits du patrimoine immobilier comprennent l'ensemble des revenus issus des immeubles de rapport : loyers et dividendes. Ils présentent une variation de +0,4 M€.

Les autres produits sont constitués principalement des autres produits sur legs à hauteur de 4,3 M€ (ils correspondent aux montants reçus non acceptés par le bureau du Conseil d'administration) et de la quote-part de dotation consommable virée au compte de résultat pour 1,5 M€.

Faits marquants sur l'exercice

- Les ventes et prestations services sont en baisse de **2 167 k€** due principalement à la diminution des prestations scientifiques sur le projet SARS-CoV-2 Emergence (-2 000 k€).



- Les produits de tiers financeurs publics sont en hausse de **12 076 k€**. Cette hausse est due aux financements publics tels que l'ANR et l'UE (+ 12 031 k€).
- Les ressources liées à la générosité du public diminuent de - 2 572 k€ en net :
 - Une stabilité sur les dons manuels & les conventions de mécénat de + 793 k€ ;
 - Une diminution sur les legs, donations de - 1 619 k€ ;
 - Une diminution des assurances-vie de - 1 746 k€ ;
- Les contributions financières (financements privés) diminuent de 2 880 k€ dont (- 3 178 k€) sur les contrats R&D, (+ 297 k€) sur les contrats de recherche & autres contributions privées.
- Les reprises sur provisions & transferts de charges sont en baisse de 1 045 k€. Les principales variations sont imputables aux reprises de provision devenues sans objet (- 1 820 k€), et aux reprises de provisions sur les créances (+ 774 k€) ;
- L'utilisation des fonds dédiés est en augmentation par rapport à 2023 de 1 951 k€. Cette variation se répartit de la façon suivante : sur les contrats de recherche (+ 2 718 k€), sur les contrats R&D (+ 757 k€) et enfin sur les ressources liées à la GP (- 1 524 k€).
- Les autres produits sont constitués :
 - Des redevances de marque et brevets pour 11 205 k€ avec une baisse de **8 808 k€** notamment sur les licences de brevets (- 8 410 k€) et des MTA (- 397 k€) ;
 - Des revenus des immeubles de rapport pour **7 741 k€**, revenus stables par rapport à 2023 ;
 - Des autres produits pour **6 076 k€** correspondant en principal aux autres produits de legs dont le montant n'était pas inscrit dans le montant accepté du legs (4 321 k€) et de la quote-part de la dotation consommable virée au compte de résultat des fondations abritées (1 591 k€).

NOTE 10b : LES CHARGES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31 déc. 2024	31 déc. 2023	Variation
Achats marchandises et matières premières	33 809	34 251	-442
Variations de stocks	12	71	-59
Autres achats et charges externes	92 627	85 938	6 689
Impôts, taxes et versements assimilés	7 923	7 181	742
Salaires et traitements	131 307	124 081	7 226
Charges sociales	57 475	52 291	5 184
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	35 909	36 676	-766
Dotations aux provisions	2 530	3 300	-769
Reports en fonds dédiés	19 955	19 351	604
Autres charges	4 408	5 275	-866
Contribution des établissements hors métropole (*)	2 341	1 639	702
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	388 297	370 052	18 245

(*) IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Les charges d'exploitation s'élèvent à **385,9 M€** et sont en augmentation de **17,5 M€ (+4,8 %)** par rapport à 2023.

Pour l'exercice 2024, l'évolution des dépenses d'exploitation s'analyse comme suit, selon les 3 chapitres traditionnellement retenus pour l'établissement du budget (hors fonds dédiés) :

- Frais de personnel 188,7 M€ soit +7,0 % par rapport à 2023 ;
- Frais de fonctionnement 138,7 M€, soit +4,5 % par rapport à 2023 ;
- Amortissements, provisions 38,4 M€, soit -3,8 % par rapport à 2023.

LES FRAIS DE PERSONNEL

s'élèvent à 188,7 M€ contre 176,3 M€ en 2023 soit une augmentation de 12,4 M€ (+7,0 %).

Cette variation est imputable à une progression de 7,2 M€ sur les salaires et de 5,2 M€ sur les charges sociales. Au 31 décembre 2024, l'Institut Pasteur compte 2 566 salariés contre 2 449 au 31 décembre 2023.

LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

s'élèvent à 138,7 M€ contre 132,7 M€ en 2023, soit une augmentation de 6,1 M€ (+4,5 %).

L'analyse par poste de dépense présente les principales variations suivantes :

- Diminution du poste « achats de marchandises et matières premières » : (33,8 M€/-0,5 M€) ;
- Augmentation du poste « autres achats et charges externes » : (92,6 M€ /+6,7 M€) ;
- Augmentation du poste « impôts et taxes » : (7,9 M€/+0,7 M€) ;
- Diminution du poste « autres charges » : (4,4 M€/-0,8 M€).

AMORTISSEMENTS, PROVISIONS (38,4 M€ /-1,5 M€)

- La **dotation aux amortissements** s'élève en 2024 à 35,9 M€ et diminue de 0,7 M€ soit -2,1 % par rapport à 2023 ;
- La **dotation aux provisions pour risques et charges** s'élève à 2,2 M€ contre 1,6 M€ en 2023 soit une augmentation de 0,6 M€ ;
- La **dotation aux provisions pour charges d'exploitation** s'élève à 0,3 M€ en 2024 et concerne les créances commerciales.

FONDS DÉDIÉS (19,9 M€/+0,6 M€)

La partie des ressources dédiées des projets définis qui n'a pas pu être utilisée est comptabilisée au passif du bilan en fonds dédiés avec pour contrepartie une charge dans le compte « reports en fonds dédiés » : elle est de 19,9 M€ au 31 décembre 2024, et se répartit de la façon suivante :

- Contrats de recherche : 16,1 M€/+2,3 M€,
- Contrats de R&D : 1,2 M€/-1,4 M€,
- Ressources liées à la GP : 2,6 M€/-0,3 M€.

La progression des charges d'exploitation hors fonds dédiés est de **17 641 k€** et porte principalement sur les postes des achats et charges externes (+ 6 689 k€), des charges de personnel (+12 410 k€).

La partie des ressources dédiées des projets définis non utilisée est comptabilisée au passif du bilan en fonds dédiés avec pour contrepartie une charge dans le compte « reports en fonds dédiés » : elle est de **19 955 k€** au 31 décembre 2024, et se répartit de la façon suivante : sur les contrats de recherche (16 085 k€), sur les contrats R&D (1 266 k€) et enfin sur les ressources liées à la GP (2 604 k€).

NOTE 11 : LE RÉSULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	31 déc. 2024	31 déc. 2023	Variation
De participation	3 332	24 800	-21 469
Autres intérêts et produits assimilés	6 776	3 821	2 955
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 188	9 491	-6 303
Différences positives de change	917	699	218
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	14 213	38 812	-24 599
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 158	6 830	-2 672
Intérêts et charges assimilés	2 423	1 451	972
Différences négatives de change	234	246	-12
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	6 815	8 527	-1 712
Contribution des établissements hors métropole (*)	498	501	-3
EXCÉDENT OU DÉFICIT FINANCIER	7 895	30 786	-22 891

(*) IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Le résultat financier de l'Institut Pasteur s'élève en 2024 à +7,8 M€.

Les 14,2 M€ de produits financiers se composent essentiellement des revenus de produits de taux pour 3,3 M€, des intérêts des placements court terme pour 6,8 M€ et de profits de change pour 0,9 M€. Les reprises sur provisions s'élèvent à 3,2 M€.

Les charges financières s'élèvent à 6,8 M€ et correspondent aux provisions pour 4,1 M€, aux intérêts d'emprunts à hauteur de 1,8 M€, aux intérêts à reverser pour 0,7 M€ et, à hauteur de 0,2 M€, aux pertes de change réelles et latentes.

En 2024, le portefeuille de placements à long terme cotés progresse de +13,4 %. Sur cette période, l'inflation en France s'élève à +1,8 %, tandis que le marché monétaire enregistre une hausse de +3,8 %. Le marché des actions internationales enregistre une progression de +25,3 %, principalement soutenue par la performance exceptionnelle des actions américaines (+32,9 % en euros). Les actions de la zone euro, quant à elles, affichent une hausse plus modérée de +9,3 %. Enfin, la performance des obligations de la zone euro atteint +2,6 %, portée par la baisse des taux durant la seconde moitié de l'année. Sur 5 ans, le portefeuille affiche une progression de 7,26 annualisée.

Au 31 décembre 2024, les plus-values latentes s'élèvent à 210 M€ ; en application des règles de prudence comptables, ces plus-values ne sont pas constatées à l'actif du bilan.

Le résultat financier s'élève en 2024 à 7 895 k€ contre 30 786 k€ en 2023. Cette diminution est essentiellement due aux revenus des placements LT pour -21 469 k€.

Les produits financiers sont composés de produits de taux (3 332 k€), de produits de participation et d'intérêts (6 776 k€) et de reprises sur provisions pour 3 188 k€.

Les charges financières sont composées essentiellement des dotations aux provisions pour 4 158 k€ et d'intérêts sur emprunts pour 1 797 k€.

NOTE 12 : L'EXCÉDENT OU LE DÉFICIT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	31 déc. 2024	31 déc. 2023	Variation
SUR OPÉRATIONS DE GESTION		1	-1
Autres opérations de gestion		1	-1
SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	85 797	16 109	69 688
Produits de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	74 503	5 892	68 611
Produits de cession des titres du patrimoine	11 294	10 217	1 077
Produits de cession des titres de participation			
REPRISES SUR PROVISIONS, DÉPRÉCIATIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	1 239	73	1 166
Reprises des dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	1 239		1 239
Reprises sur provisions pour risques exceptionnels		73	-73
Reprises sur provisions des titres du patrimoine			
Reprises sur provisions des titres de participation			
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	87 036	16 184	70 852
SUR OPÉRATIONS DE GESTION	655	12	643
SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	27 548	3 785	23 763
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	26 034	2 529	23 505
Pertes sur cessions des titres du patrimoine	1 514	1 256	258
Valeurs comptables des titres de participation cédés			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DÉPRÉCIATIONS ET AUX PROVISIONS	2 418	905	1 513
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles			
Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles			
Dotations aux provisions pour risques exceptionnels	2 418	905	1 513
Dotations aux provisions des titres du patrimoine			
Dotations aux provisions des titres de participation			
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 620	4 702	25 918
Contribution des établissements hors métropole (*)	52	-109	160
EXCÉDENT OU DÉFICIT EXCEPTIONNEL	56 468	11 373	45 094

(*) IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2024 présente un excédent de 56,4 M€ contre un excédent de 11,3 M€ en 2023.

Au sein des opérations de gestion, nous avons en principal le contrôle URSSAF pour -0,6 M€.

Au sein des opérations en capital, nous trouvons la composante relative aux plus ou moins-values réalisées sur les cessions des immobilisations incorporelles et corporelles pour +48,4 M€ (cession de biens immobiliers de rapport) ainsi que sur les immobilisations financières pour +9,7 M€ sur le portefeuille des titres du patrimoine. Le gain sur les titres du patrimoine est dû au redéploiement du portefeuille de placements financiers.

Au sein des provisions, amortissements et dépréciations, seul apparaît en 2024, l'impact actuariel des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière pour (-2,4 M€ c/ -0,9 M€ en 2023) et la valorisation des immeubles plus favorable (+1,2 M€ en 2024).

Les opérations exceptionnelles sont constituées au sein des :

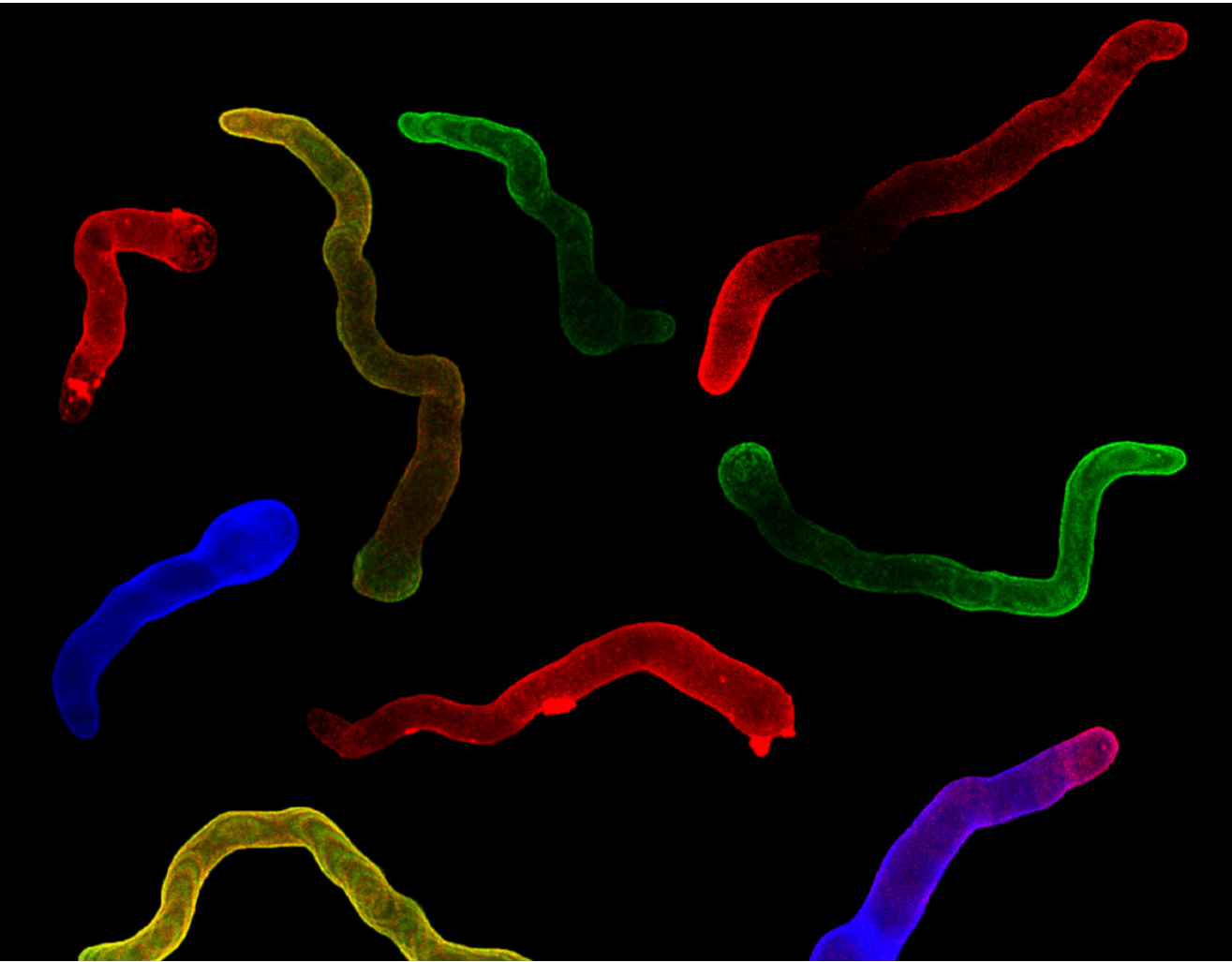
- opérations en capital, de la composante relative aux plus ou moins-values réalisées sur les cessions des immobilisations incorporelles et corporelles ainsi que sur les immobilisations financières (titres de placements stables et titres de participations) ;
- provisions, amortissements et dépréciations nous avons les amortissements et provisions rattachées aux immobilisations incorporelles et corporelles ainsi que les impacts actuariels des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière sur l'exercice.

Le résultat exceptionnel présente un excédent de 56 468 k€ en 2024 (11 373 k€ en 2023), compte tenu des cessions d'immobilisations (+58 249 k€ net (+12 324 k€ en 2023)) et d'une provision sur l'indemnité de départ en retraite (-2 418 k€ (-905 k€ en 2023)).

NOTE 13a : LE COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

En milliers d'euros	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Total	dont générosité du public	Total	dont générosité du public
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Produits liés à la générosité du public	135,6	135,6	111,9	111,9
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénats	91,4	91,4	93,9	93,9
- Dons manuels	25,4	25,4	24,9	24,9
- Legs, donations et assurances-vie	61,8	61,8	65,1	65,1
- Mécénats	4,2	4,2	3,9	3,9
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	44,2	44,2	17,9	17,9
2 - Produits non liés à la générosité du public	95,6		103,7	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0,0		0,0	
2.2 Parrainage des entreprises	0,1		0,0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	25,4		28,0	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	70,1		75,8	
3 - Subventions et autres concours publics	134,5		122,6	
4 - Reprises sur provisions et dépréciations	7,5	0	13,7	0
5 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	23,6	5,4	21,7	6,9
TOTAL DES PRODUITS	396,9	141,0	373,6	118,8
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Missions sociales	289,7	104,7	275,7	88,1
1.1 Réalisées en France	278,9	102,5	265,5	86,6
- Actions réalisées par l'organisme	272,8	100,7	262,6	85,9
Recherche	225,4	86,8	215,5	75,0
Actions de santé publique	21,5	6,3	20,0	4,6
Enseignement	4,9	1,4	4,6	1,1
Développement des applications de la recherche	21,0	6,2	22,6	5,2
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	6,0	1,8	2,8	0,7
1.2 Réalisées à l'étranger	10,8	2,2	10,3	1,5
- Actions réalisées par l'organisme	3,2	0	3,7	0
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	7,6	2,2	6,6	1,5
2 - Frais de recherche de fonds	20,1	16,2	19,3	15,2
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	16,2	16,2	15,2	15,2
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	3,9	0	4,1	0
3 - Frais de fonctionnement	59,3	17,4	54,2	12,6
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	9,1	0	11,0	0
5 - Impôt sur les bénéfices				
6 - Report en fonds dédiés de l'exercice	20,0	2,6	19,4	2,9
TOTAL DES CHARGES	398,2	141,0	379,6	118,8
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-1,3	0	-6,1	0

En milliers d'euros	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Total	dont générosité du public	Total	dont générosité du public
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	0,3	0,3	0,2	0,2
Bénévolat		0		0
Prestations en nature		0		0
Dons en nature	0,3	0,3	0,2	0,2
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public	7,3			
3 - Concours publics en nature	0		0	
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	7,6	0,3	0,2	0,2
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	7,3	0	0	0
Réalisées en France	7,3	0		0
Réalisées à l'étranger		0		0
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds		0		0
3 - Contributions volontaires au fonctionnement		0		0
TOTAL	7,3	0	0	0



NOTE 13b : LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (LOI N°91-772 DU 7 AOÛT 1991)

En milliers d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023		Exercice 2024	Exercice 2023
EMPLOIS PAR DESTINATION			RESSOURCES PAR ORIGINE		
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - Missions sociales	104,7	88,1	1 - Ressources liées à la générosité du public	135,6	111,9
1.1 Réalisées en France	102,5	86,6	1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	100,7	85,9	1.2 Dons, legs et mécénats	91,4	93,9
Recherche	86,8	75,0	- Dons manuels	25,4	24,9
Actions de santé publique	6,3	4,6	- Legs, donations et assurances-vie	61,8	65,1
Enseignement	1,4	1,1	- Mécénats	4,2	3,9
Développement des applications de la recherche	6,2	5,2	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	44,2	17,9
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	1,8	0,7	- Quote-part de générosité reçue d'autres organismes	0,7	0,9
			- Revenus générés par les actifs issus de la GP	43,6	17,1
1.2 Réalisées à l'étranger	2,2	1,5			
- Actions réalisées par l'organisme					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	2,2	1,5			
2 - Frais de recherche de fonds	16,2	15,2			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	16,2	15,2			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0,0	0,0			
3 - Frais de fonctionnement	17,4	12,6			
TOTAL DES EMPLOIS	138,4	115,9	TOTAL DES RESSOURCES	135,6	111,9
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	0,0	0,0	2 - Reprises sur provisions et dépréciations	0,0	0,0
5 - Report en fonds dédiés de l'exercice	2,6	2,9	3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	5,4	6,9
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0,0	0,0	DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	141,0	118,8	TOTAL	141,0	118,8
	35,4 %	31,3 %	RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	55,8	53,4
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0,0	0,0
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	2,3	2,5
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	58,1	55,8
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2024	Exercice 2023		Exercice 2024	Exercice 2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	0,0	0,0	1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	0,3	0,2
Réalisées en France			Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds			Dons en nature	0,3	0,2
3 - Contributions volontaires au fonctionnement					
TOTAL	0,0	0,0	TOTAL	0,3	0,2
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	Exercice 2024	Exercice 2023			
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE	16,7	20,7			
(-) Utilisation	-5,4	-6,9			
(+) Report	2,6	2,9			
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	13,9	16,7			

Le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public (CER) et le compte de résultat par origine et destination (CROD)



CADRE DE RÉFÉRENCE

Organisme faisant appel à la générosité publique, l'Institut Pasteur présente un compte emploi des ressources (CER) et un compte de résultat par origine et destination (CROD) en conformité avec les principes du nouveau règlement comptable 2018-06 du 5 décembre 2018 intégrant les règlements ANC N°2019-04 et N° 2020-08, s'appliquant aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le CER a pour objet de donner une lecture immédiate de l'usage que toute fondation ou association fait des ressources collectées auprès du public pour financer ses missions sociales. Le CER ici présenté reflète ainsi le modèle économique et les missions sociales de l'Institut Pasteur.

Le modèle économique de l'Institut est caractérisé par une pluralité de sources de financement, publiques et privées, mises au service d'un objet social profondément ancré dans une perspective de long terme, qui est de contribuer à la prévention et au traitement des maladies, notamment dans le domaine des maladies infectieuses, par le développement et la poursuite de travaux de recherche dans tous les domaines des sciences biologiques, par l'enseignement et la formation en relation avec les activités de recherche énoncées ci-dessus et le transfert des connaissances en vue d'applications visant à améliorer la santé.

Par décret en date du 12 janvier 2021, de nouveaux statuts de la fondation reconnue d'utilité publique dite « Institut Pasteur » ont été approuvés. Les modifications principales portent sur trois points :

- La durée du mandat du directeur général.
- La composition du conseil scientifique.
- Et enfin l'actualisation des dispositions financières, dont principalement l'inscription du montant de la dotation de la fondation pour un montant de 700 000 000 euros (article 14 des nouveaux statuts) et la suppression de dispositions concernant les libéralités.

RÈGLES SPÉCIFIQUES ET NOTES EXPLICATIVES

Conformément au règlement comptable, les mécanismes d'allocations qui sous-tendent l'élaboration du CER et du CROD traduisent les règles de gestion et d'affectation définies par l'Institut et s'appuient en conséquence sur les clés de répartition établies en interne (ventilations analytiques). Les emplois sont évalués suivant le « coût complet » par destination (correspondant aux coûts directs de fonctionnement, de personnel et d'amortissement des matériels, augmentés des quotes-parts de charges générales afférentes).

En 2022, une revue des charges indirectes a conduit l'Institut à corriger l'affectation des charges de la DRH historiquement considérées en charges générales et donc reventilées sur l'ensemble des périmètres (support et missions sociales). Les charges de la DRH ont été repositionnées en support et ne sont plus reventilées. Mécaniquement, cet ajustement impacte fortement le poste « frais de fonctionnement » du CROD et du CER à compter de cet exercice.

La colonne « TOTAL » du CROD intègre respectivement la totalité des emplois et des ressources de l'exercice, en adéquation avec les charges et les produits, y compris provisions et reprises de provisions, du compte de résultat, selon les ventilations analytiques qui lui sont propres.

Le compte d'emploi de ressources collectées auprès du public (CER)

LES RESSOURCES

Les ressources collectées auprès du public (hors reprises sur provisions et dépréciations et utilisation des fonds dédiés) s'élèvent à **135,6 M€** en 2024, un niveau plus élevé qu'en 2023.

Elles correspondent aux dons, mécénats et legs (affectés ou non affectés) collectés (**91,4 M€**) ainsi qu'aux autres ressources liées à la générosité du public (**44,2 M€**).

Cette seconde rubrique intègre les quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes pour 0,7 M€ ainsi que les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public pour 43,6 M€ :

- revenus du patrimoine immobilier de rapport (4,7 M€),
- produits issus de placements financiers (1,1 M€),
- produits nets liés à des cessions d'actifs (33,4 M€),
- autres produits sur legs (4,3 M€).

Par convention, la part des produits financiers assimilés à des produits issus de la générosité du public est calculée en fonction du poids relatif, dans les comptes annuels, de la générosité du public dans les ressources courantes et exceptionnelles (hors composante financière). Cette part ainsi calculée s'élève, pour l'année 2024, à 33,5 % (vs 29,7 % en 2023).

EMPLOIS

Les emplois de l'exercice (hors dotations aux provisions & dépréciations et reports en fonds dédiés) financés/ couverts par des ressources collectées auprès du public s'élèvent à **138,4 M€**, en hausse par rapport à 2023.

L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public est régie comme suit :

- Les dons et legs affectés à nos missions sociales sont, en respect de la volonté du donateur ou du testateur, mis à disposition des unités de recherche l'année de leur perception,

- Les ressources collectées auprès du public, correspondant aux dons et legs non affectés et aux autres produits liés à l'appel à la générosité du public sont allouées en priorité aux frais d'appel à la générosité du public, le solde étant réparti sur l'ensemble des postes d'emplois sur une base proportionnelle aux dépenses.

Pour 2024, 35,4 % (soit **141,0 M€** du total des charges inscrit au compte de résultat) sont pour :

- 23,1 M€ alloués directement à la recherche et 2,6 M€ constatés en report en fonds dédiés en fin d'exercice,
- 16,2 M€ alloués directement aux frais d'appel à la générosité du public,
- 101,7 M€ répartis proportionnellement entre les missions sociales et les dépenses de fonctionnement.

Le compte de résultat par origine et destination (CROD)

PRODUITS PAR ORIGINE

Le total des produits s'élève à **396,9 M€** (vs 373,6 M€ en 2023).

Les produits liés à la générosité du public s'élèvent à **135,6 M€**.

Les produits non liés à la générosité du public s'élèvent à **95,6 M€** en 2024 et regroupent :



- Les contributions financières **(25,4 M€)** dont les contrats de R&D conclus avec les industriels, les contrats de recherche et autres financements sur fonds privés et fonds en provenance de structure collectrices de générosité publique (FRM, AFM, LNCC ...),
- Les autres produits (70,1 M€) composés des autres ressources de l'Institut Pasteur :
 - les redevances (11,2 M€),
 - les produits financiers non affectés aux ressources issues de la générosité du public (9,9 M€),
 - les ventes et services (18,6 M€),
 - les autres produits (30,3 M€) dont les revenus des immeubles de rapport non issus de la générosité du public, les quotes-parts de résultat excédentaires des établissements secondaires, la quote-part de la dotation consomptible de la PNF et les plus-values réelles sur titres de patrimoine et de participation.

Les subventions et autres concours publics : 134,5 M€ (vs 122,6 M€ en 2023) comprennent principalement les subventions publiques pour 66,1 M€ et les contrats de recherche publics pour 68,4 M€, contributeurs de la croissance du poste depuis plusieurs ans, la subvention publique restant flat.

Les reprises de provisions (7,5 M€) comprennent essentiellement les reprises sur provisions pour risques et charges liées aux activités courantes de l'Institut Pasteur : reprises d'exploitation (1,8 M€), reprises de provision clients (1,3 M€), reprises de provisions pour dépréciation des immobilisations (1,2 M€) et les reprises de titre de patrimoine (3,0 M€).

L'utilisation des fonds dédiés s'élève à **23,6 M€** et concerne les dons et mécénats pour 5,4 M€ et les autres sources de financement pour 18,2 M€

LES CHARGES PAR DESTINATION

Les missions sociales s'élèvent à **289,7 M€**, représentent 72,7% du total des charges inscrites au compte de résultat, en progression par rapport à 2023 (275,7 M€) sur l'ensemble des composantes à l'exception de la valorisation :

- en nette augmentation sur le périmètre national (+13,4 M€) avec la recherche (+9,9 M€), les actions de santé publique (+1,5 M€) ainsi que sur les versements à un organisme agissant en France (+3,2 M€),
- relativement stable sur l'enseignement (+0,3 M€) et les actions réalisées à l'étranger (+0,5 M€),
- en recul sur le développement des applications de la recherche (-1,5 M€).

La part des missions sociales dans les charges est en réalité de 77,8 %, en intégrant le poste « report en fonds dédiés », lié intégralement aux activités des missions sociales, principalement de la recherche.

Les frais de recherche de fonds (20,1 M€ et 5,1% des emplois) comprennent les frais d'appel à la générosité du public (16,2 M€) « dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser les actions ». Ils correspondent aux frais engagés pour collecter des fonds auprès du public (dons et legs principalement) et aux frais de gestion des actifs issus de la générosité du public et des charges sur legs.

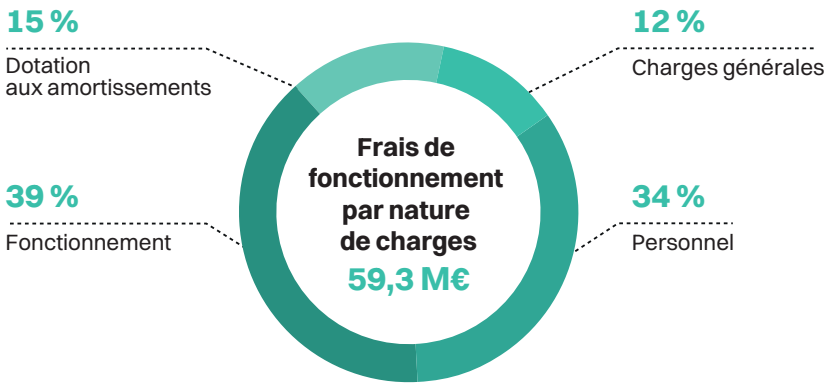
Les frais de recherche d'autres ressources représentant « les frais engagés dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics » s'élèvent à 3,9 M€, en légère baisse par rapport à 2023 (4,1 M€).

Outre les dépenses liées aux activités du service des contrats de recherche et autres actions destinées à collecter des fonds ne relevant pas de la générosité du public (1,7 M€), ces frais intègrent également en 2024 des charges issues des actifs (immeubles de rapport) non issus de la générosité du public (2,2 M€).

Les frais de fonctionnement (59,3 M€), représentent 14,9 % du total des charges de l'exercice inscrites au compte de résultat (vs 14,3 % en 2023) et correspondent aux :

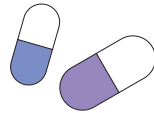
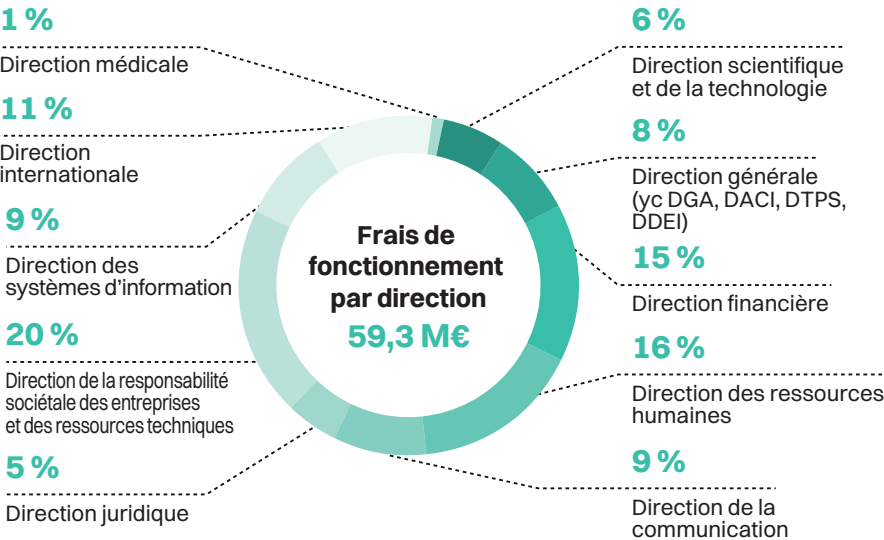
- charges directes rattachées aux directions de l'Institut Pasteur (directions générale, financière, direction des ressources humaines, direction de la responsabilité sociétale des entreprises et des ressources techniques, direction des systèmes d'information, juridique, ...) charges d'activité ou autres charges, soit 88 % du total,
- charges indirectes de ces mêmes directions, non spécifiquement affectables aux diverses activités, soit 12 % du total.

La répartition des frais de fonctionnement



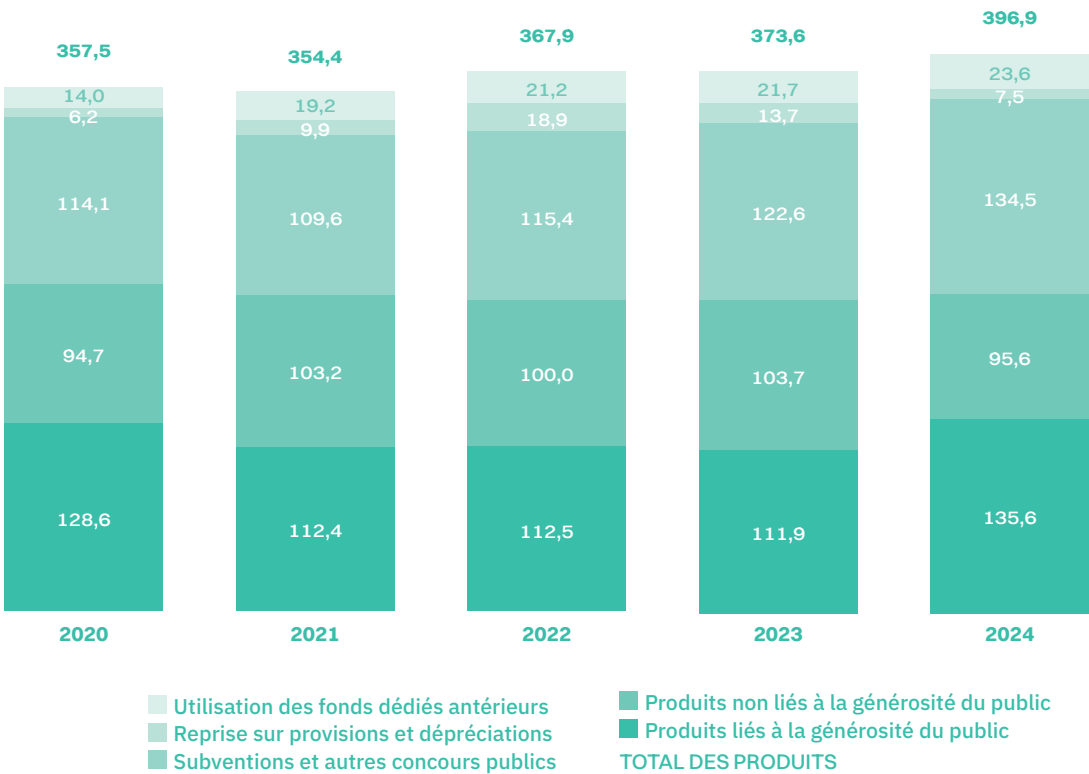
Les dotations aux provisions et dépréciations (**9,1 M€** pour 2024) correspondent aux provisions de gestion courante (5,0 M€), et autres provisions sur titres de patrimoine et de participation (4,1 M€).

Dépenses de la rubrique frais de fonctionnement par direction



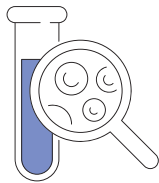
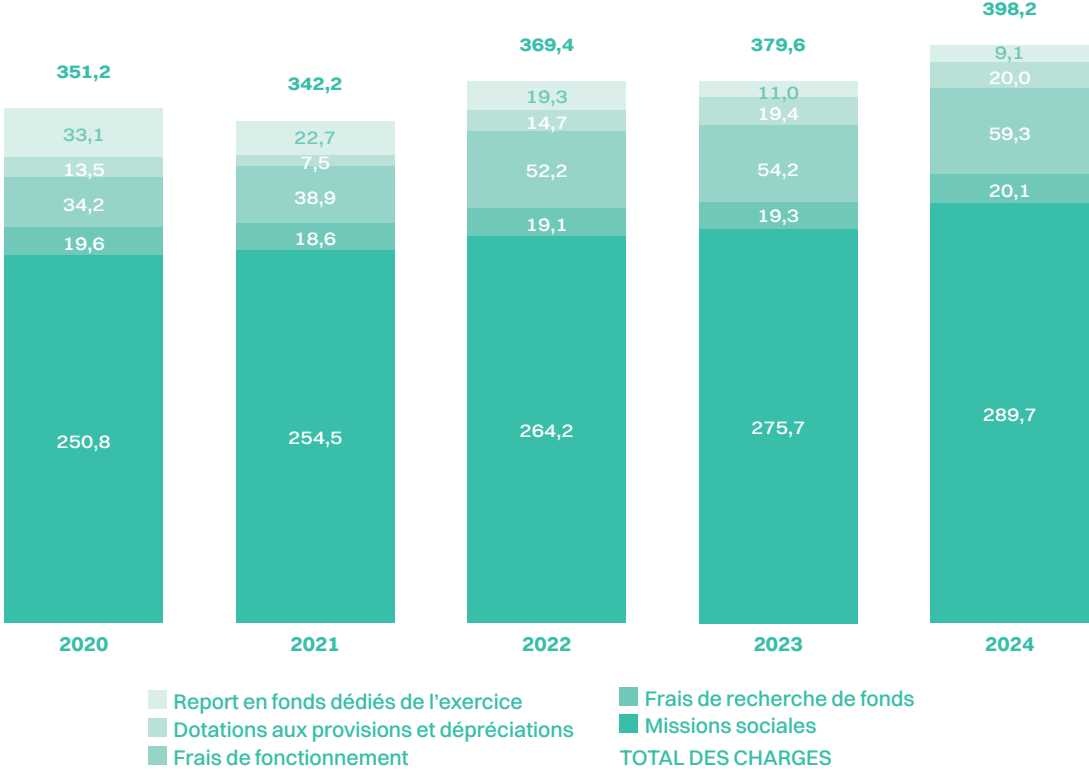
Évolution 2020-2024

Compte de résultat par origine et destination : produits (en M€)



Évolution 2020-2024

Compte de résultat par origine et destination : emplois (en M€)



Autres informations

NOTE 14 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

Engagement de souscription FPS Capital Investissement Flextone Partners (ex Euro-PE) :

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2017 à souscrire des parts du FPS (Fonds Professionnel Spécialisé) Pasteur Capital Investissement, géré par Flexstone Partners (ex Euro-PE) à hauteur de 25 000 000 euros ; engagement porté à 30 000 000 euros en 2019. En 2021, l'engagement a été porté à 35 M€, avec une autorisation de dépassement de 5 M€ supplémentaires. Au 31 décembre 2024, 21 425 530 € ont été versés et 13 574 470 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription FCPI Kurma Diag :

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2015 à souscrire des parts de Kurma Diag à hauteur de 1 000 000 euros. Au 31 décembre 2024, 919 818 € ont été versés et 88 122 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription FCPI Kurma Biofund III :

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2019 à souscrire des parts de Kurma Biofund III à hauteur de 10 000 000 €. Au 31 décembre 2024, 5 726 251 € ont été versés et 4 273 749 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription Elaia PSL Innovation Fund :

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2019 à souscrire des parts de Elaia PSL Innovation Fund à hauteur de 5 000 000 €. Au 31 décembre 2024, 2 827 854 € ont été versés et 2 172 146 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription Capdecisif IV :

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2020 à souscrire des parts de Capdecisif IV à hauteur de 5 000 000 €. Au 31 décembre 2024, 2 873 496 € ont été versés et 2 126 504 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription Advent LS :

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2020 à souscrire des parts de Advent LS à hauteur de 9 000 000 GBP. Au 31 décembre 2024, 3 580 588 £ ont été versés et 5 419 412 £ restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription Abingworth Bio & LP :

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2020 à souscrire des parts de Abingworth Bio & LP à hauteur de 6 000 000 USD. Au 31 décembre 2024, 4 092 928 \$ ont été versés et 1 907 072 \$ restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription SPPICAV A PLUS GENERATION 3 :

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2021 à souscrire en actions de la SPPICAV à hauteur de 5 000 000 €. En 2022, l'engagement a été porté à 10 000 000 €. Au 31 décembre 2024, 10 025 100 € ont été versés, il n'y a plus d'engagement hors bilan. En attente de la liquidation du fonds.

Engagement de souscription FPS Capital investissement Swen Capital Partners :

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2021 à souscrire des parts du FPS (Fonds Professionnel Spécialisé) Pasteur Capital Investissement 2, géré par Swen Capital Partners à hauteur de 60 000 000 €. Au 31 décembre 2024, 32 100 000 € ont été versés et 27 900 000 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription ArgoBio :

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2021 à souscrire des parts de ArgoBio à hauteur de 10 000 000 €. Au 31 décembre 2024, 8 000 000 € ont été versés et 2 000 000 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription Capital X SOFINNOVA :

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2021 à souscrire des parts de Sofinnova Capital X à hauteur de 8 000 000 €. Au 31 décembre 2024, 2 548 080 € ont été versés et 5 451 920 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription Blackstone Strategic Partners :

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2022 à souscrire des parts de Blackstone Strategic Partners à hauteur de 30 000 000 €.

Au 31 décembre 2024, 13 861 730 € ont été versés et 16 138 270 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription MPM Bioventures :

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2023 à souscrire des parts de MPM Bioventures à hauteur de 5 000 000 USD.

Au 31 décembre 2024, 1 345 000 \$ ont été versés et 3 655 000 \$ restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription Pantheon Pgif IV :

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2023 à souscrire des parts de Pantheon Pgif IV à hauteur de 20 000 000 €.

Au 31 décembre 2024, 9 654 010 € ont été versés et 10 345 990 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription JEITO II SLP :

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2024 à souscrire des parts de JEITO II SLP à hauteur de 10 000 000 €.

Au 31 décembre 2024, 1 603 000 € ont été versés et 8 397 000 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de swap de taux en rapport avec la mise en place d'un emprunt au LCL :

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2019 sur un échange de taux variable Euribor contre un taux fixe de 0,73 %, à hauteur des 29 000 000 € de l'emprunt souscrit.

Au 31 décembre 2024, cet engagement hors bilan porte sur les 12 325 000 € restant à verser d'ici l'échéance du 15/02/2029.

Institut Pasteur Guyane :

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2024 pour les crédits-baux s'élèvent à 33 224 euros.

Engagements Reçus :

Au 31 décembre 2024, aucun dossier de legs n'est en attente d'acceptation du Bureau de conseil d'administration. Pour information, un legs accepté en 2016 et en contentieux depuis 2018 pour 10 111 k€ est par prudence non inscrit à l'actif du bilan.

NOTE 15 : EFFECTIF DES SALARIÉS AU 31 DÉCEMBRE

Il s'agit de l'effectif total c'est-à-dire des salariés présents et ceux dont le contrat est temporairement suspendu.

	Femmes		Hommes		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Chercheurs	498	463	460	447	958	910
Chercheurs instituts consolidés^(*)	8	6	4	6	12	12
Ingénieurs, techniciens, administratifs	1 023	983	585	556	1 608	1 539
Ingénieurs, techniciens, administratifs instituts consolidés^(*)	85	85	55	46	140	131
TOTAL	1 614	1 537	1 104	1 055	2 718	2 592

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

NOTE 16 : RÉMUNÉRATIONS

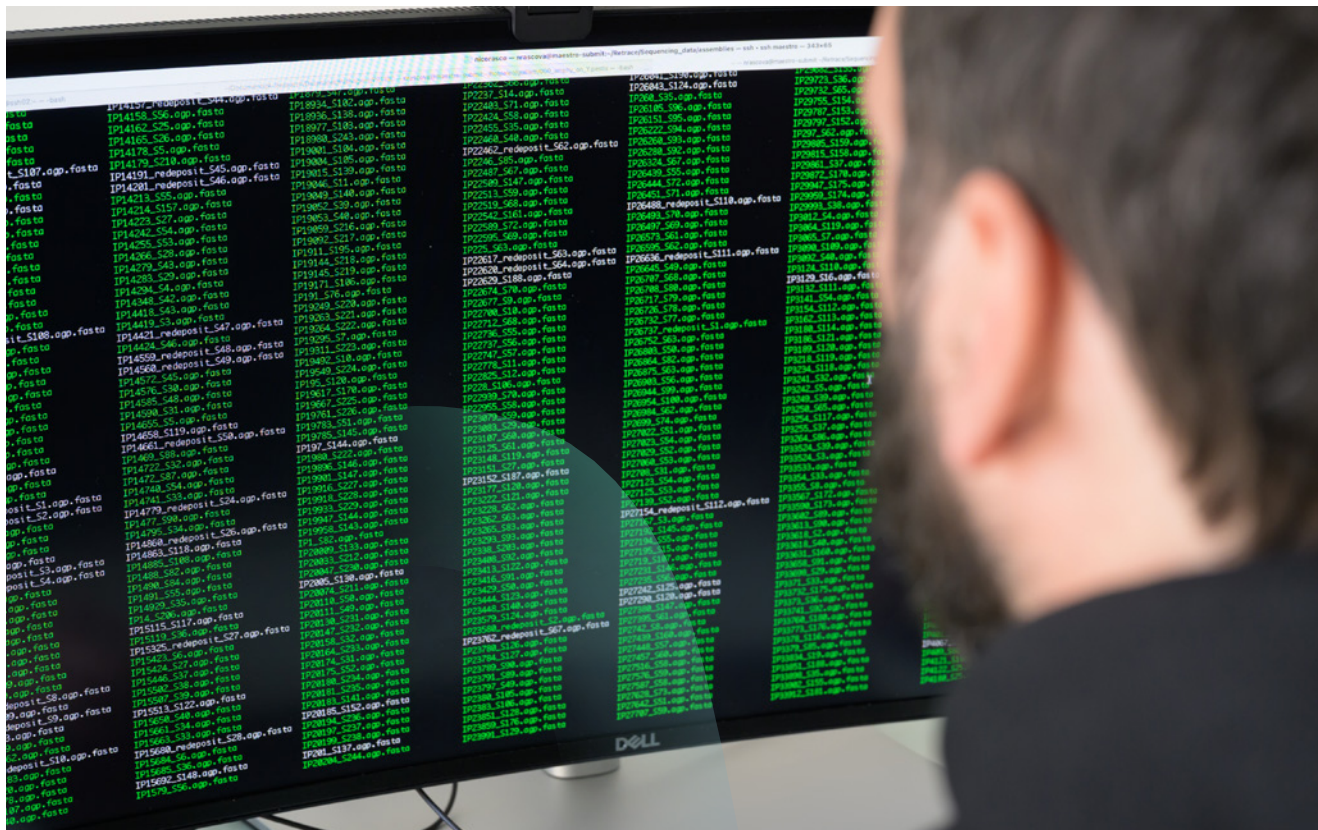
Conformément à l'article 833-17 du règlement ANC N° 2016-07 modifiant le règlement N° 2014-03 sur les rémunérations et engagements pris envers les dirigeants :

Les membres du Conseil d'administration exercent leur fonction à titre bénévole :

- Les 18 membres du Comité de Direction (17 membres en 2023) ont perçu au titre des rémunérations 2024 hormis les droits d'inventeurs et les indemnités de départ, un montant global de 2 836 973 euros (2 833 788 euros pour 2023). Ce même montant y compris les droits d'inventeurs et les indemnités de départ s'élève pour l'exercice 2024 à 2 940 984 euros (2 897 464 euros pour 2023).
- Le montant des engagements de retraite (indemnités conventionnelles de retraite) à leur profit, s'élève pour 2024 à 791 489 euros (887 856 euros pour 2023).

Pour information :

- Le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées, hormis les droits d'inventeurs et les indemnités de départ, s'est élevé pour l'exercice 2024, à 2 072 517 euros (2 029 884 euros pour 2023). Ce même montant y compris les droits d'inventeurs et les indemnités de départ s'est élevé pour l'exercice 2024 à 2 470 095 euros (2 271 729 euros pour 2023).





Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
Au Conseil d'administration de la Fondation Institut Pasteur

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation Institut Pasteur relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans les notes 13a « Le Compte de résultat par origine et destination (CROD) » et 13b « Le Compte d'emploi annuel de ressources collectées » de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.
- La note « Legs, donations et successions (libéralités) » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux libéralités dont la fondation est bénéficiaire. Les notes « Immobilisations financières » et « Valeurs mobilières de placement » exposent les règles et méthodes comptables relatives au traitement et à la classification comptable des placements. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Directrice générale et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Directrice générale.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est

plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle..

Paris La Défense, le 8 avril 2025

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Romain Mercier
Associé



Ce rapport annuel est conçu et réalisé par l'agence Bergamote,
une agence certifiée AFNOR (grade confirmé**), EcoVadis (badge argent)
et qui adhère, comme l'Institut Pasteur, au Pacte mondial des Nations Unies visant à inciter
les entreprises à adopter une attitude socialement responsable.

La réalisation de ce rapport suit la politique d'achats de l'Institut Pasteur, guidée par un code de conduite éthique
des acheteurs et s'inscrivant dans la charte de prévention et de gestion des conflits d'intérêts de l'Institut. Cette politique
d'achats est notamment respectueuse des pratiques environnementales et promeut des initiatives durables.

Merci
à nos 200 000 donateurs
individuels, à nos testateurs,
à nos mécènes
et à nos partenaires.

INSTITUT
Pasteur

Pour chaque vie, la science agit

25-28, rue du Docteur-Roux
75724 Paris Cedex 15, France



@institutpasteur.bsky.social



Institut Pasteur



Institut Pasteur



institutpasteur



institutpasteurvideo